

# INDICATEURS DE L'ÉDUCATION

Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire

---

Édition 2014





---

**Le contenu de la présente publication a été établi par la  
Direction des statistiques et de l'information décisionnelle.**

Direction : Myriam Proulx  
Coordination : Kouadio Antoine N'Zué  
Rédaction : Simon Bézy  
Alain Carpentier  
Nathalie Deschênes  
Karl De Grandpré  
Mylène Jetté  
Esther Létourneau  
Caroline Major  
Kouadio Antoine N'Zué  
Simon Ouellet  
Gabriel Ouimet  
Nancy Vézina  
Annexe statistique : Karl De Grandpré  
Caroline Major  
Nancy Vézina  
Traitement informatique : Marie-Anne Bilodeau Josée Lessard  
France Brassard Claire Mékédehoun  
Maryse Dallaire Robert Szalay  
Nicole Dion  
Production : Direction des communications  
Infographie : Deschamps design  
Collaboration : Secteur du développement pédagogique et du soutien aux élèves  
Secteur du soutien aux réseaux et aux enseignants  
Secteur des services aux anglophones, aux autochtones et aux communautés culturelles

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015  
ISBN 978-2-550-73473-4 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-73484-0 (version PDF)  
ISSN 1486-4681 (version imprimée)  
ISSN 1911-0324 (version PDF)  
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2015

15-00064

---

# Table des matières

	<b>Page</b>
<b>Sommaire des fiches</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>7</b>
<b>Le système d'éducation du Québec : une brève description</b>	<b>11</b>
<b>1 Les ressources allouées à l'éducation</b>	<b>12</b>
<b>2 Les activités</b>	<b>28</b>
<b>3 Les résultats</b> – Les compétences à la sortie des études	<b>36</b>
<b>4 Les résultats</b> – L'évaluation des apprentissages	<b>42</b>
<b>5 Les résultats</b> – L'obtention des diplômes et le marché du travail	<b>60</b>
<b>Annexe statistique</b> – Tableaux sur l'effectif scolaire, le personnel, les diplômes et les taux de scolarisation	<b>73</b>
<b>Définition de concepts</b>	<b>81</b>

# Sommaire des fiches

Les ressources allouées à l'éducation	Les activités	Les résultats
		Les compétences à la sortie des études
1.1 La dépense du gouvernement du Québec pour l'éducation, le loisir et le sport . . . . . 12	2.1 L'accès à la préscolarisation . . . . . 28	3.1 La réussite au second cycle du secondaire en formation générale au secteur des adultes . . . 36
1.2 La dépense globale pour l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB . . . . . 14	2.2 L'accès au secondaire en formation générale – Secteur des jeunes . . . . . 30	3.2 La réussite en formation professionnelle au secondaire . . . . . 38
1.3 La dépense globale pour l'enseignement primaire et secondaire par habitant, dans les commissions scolaires . . . . . 16	2.3 L'accès à la formation professionnelle au secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes . . . . . 32	3.3 Les sorties sans diplôme ni qualification du secondaire . . . . . 40
1.4 La dépense globale par élève pour l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB par habitant . . . . . 18	2.4 L'accès à la formation générale au secondaire – Secteur des adultes . . . . . 34	
1.5 La dépense globale des commissions scolaires en dollars courants et en dollars constants . . . . . 20		
1.6 La comparaison de la dépense globale par élève des commissions scolaires . . . . . 22		
1.7 Le rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires . . . . . 24		
1.8 Le salaire moyen du personnel enseignant des commissions scolaires . . . . . 26		

## Sommaire des fiches (suite)

Les résultats	
L'évaluation des apprentissages	L'obtention des diplômes et le marché du travail
4.1 Les résultats aux épreuves du secondaire selon certaines variables – Secteur des jeunes . . . . . 42	5.1 L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes . . 60
4.2 Les disparités régionales aux épreuves du secondaire – Secteur des jeunes . . . . . 44	5.2 L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification de formation professionnelle du secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes . . . . . 62
4.3 L'épreuve de français de 5 <sup>e</sup> secondaire – Secteur des jeunes . . . . . 46	5.3 Le taux de diplomation et de qualification du secondaire – Par cohorte de nouveaux inscrits en première secondaire . . . . . 64
4.4 Les compétences en compréhension de l'écrit chez les élèves de 15 ans . . . . . 48	5.4 L'obtention d'un diplôme du secondaire au Québec et dans des pays de l'OCDE en 2012 . . . 66
4.5 Les compétences en culture mathématique chez les élèves de 15 ans . . . . . 50	5.5 L'intégration au marché du travail des personnes diplômées de la formation professionnelle au secondaire . . . . . 68
4.6 Les compétences en culture scientifique chez les élèves de 15 ans . . . . . 52	
4.7 Les compétences en littératie chez les adultes de 16 à 65 ans . . . . . 54	
4.8 Les compétences en numératie chez les adultes de 16 à 65 ans . . . . . 56	
4.9 Les compétences en résolution de problème dans des environnements technologiques chez les adultes de 16 à 65 ans . . . . . 58	



# Introduction

La présente édition des *Indicateurs de l'éducation* traite de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire. Quelques indicateurs concernent le système d'éducation dans son ensemble, alors que d'autres sont propres à l'un ou l'autre des ordres d'enseignement.

La publication des indicateurs vise la reddition de comptes, c'est-à-dire la diffusion de données précises sur les ressources allouées à l'éducation, les différentes activités du système scolaire et les résultats obtenus. Les indicateurs se présentent sous forme de fiches où sont regroupées des données récentes et des données historiques<sup>1</sup> qui permettent de décrire l'évolution d'un phénomène.

L'établissement des indicateurs de l'éducation au Québec s'inscrit dans un mouvement plus vaste. Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada [CMEC] a lancé des programmes d'indicateurs pour les provinces canadiennes. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a fait de même pour les pays membres. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a aussi publié une série d'indicateurs sur l'éducation dans le monde. Le Québec participe activement à ce mouvement mondial, puisque sa première publication des indicateurs de l'éducation remonte à 1986.

L'examen des indicateurs rassemblés dans la présente publication révèle des phénomènes et des tendances qui caractérisent notre système d'éducation. Quelques-uns sont repris de façon sommaire dans les paragraphes suivants. On trouvera plus d'information, sur ces sujets et sur bien d'autres, plus loin dans le document.

## Les ressources allouées à l'éducation

En 2009-2010, la dépense globale pour l'enseignement primaire et secondaire par rapport au produit intérieur brut (PIB) était de 3,9 % au Québec. À titre de comparaison, la part du PIB consacrée à l'enseignement primaire et secondaire s'établissait à 4,2 % en Ontario, à 3,9 % au Canada et à 3,9 % dans les pays de l'OCDE.

En 2010-2011, la dépense globale par habitant dans les commissions scolaires du Québec s'élevait à 1 485 \$, soit 16,8 % de moins que la moyenne du reste

du Canada (1 784 \$). Au Québec, c'est le gouvernement provincial qui assume la majeure partie du financement de la dépense globale à l'enseignement primaire et secondaire, alors que cette contribution est moins élevée dans le reste du Canada. Au Québec, en 2011-2012, 78,4 % du financement provenait du gouvernement provincial, comparativement à 66,2 % dans le reste du Canada.

La dépense globale par élève constitue un autre indicateur fréquemment utilisé pour situer le Québec par rapport aux régions avoisinantes. En 2010-2011, la dépense engagée par les commissions scolaires du Québec (12 098 \$) était moins élevée que la moyenne du reste du Canada (12 677 \$). Cependant, il convient de noter que la comparaison interprovinciale de la dépense par élève ne tient pas compte des différences entre les régions canadiennes au regard du coût de la vie. Or, celui-ci est moins élevé au Québec que la moyenne du reste du Canada (écart de 7 % en 2010). Si l'on ajustait les données pour en tenir compte, la dépense par élève serait un peu plus élevée au Québec que dans le reste du Canada.

## Les cheminements scolaires : la persévérance et l'obtention des diplômes

Le cheminement à l'enseignement primaire et secondaire observé en 2012-2013 est illustré par le schéma de la page suivante, qui présente les proportions d'une cohorte de personnes accédant aux études et obtenant un diplôme du secondaire. Ce schéma révèle que, dans une génération de 100 personnes, 99 parviendront aux études secondaires et 94 obtiendront un premier diplôme du secondaire, dont 75 avant l'âge de 20 ans.

L'abandon des études avant l'obtention d'un diplôme du secondaire est une préoccupation importante dans le monde scolaire. De multiples approches permettent de jeter un éclairage sur ce phénomène. La réussite scolaire, traduite ici par l'obtention d'un diplôme, est mesurée différemment selon l'ordre ou le secteur d'enseignement. À cet égard, le taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel) en formation générale des jeunes s'établissait à 15,3 % en 2012-2013 pour l'ensemble du Québec. Il était de 18,8 % chez les garçons contre 11,9 % chez les filles.

1. Les données sont actualisées annuellement.

Quant aux autres composantes du système scolaire, c'est par l'observation du nombre annuel de sortantes et de sortants que sont évaluées les proportions de personnes qui réussissent à obtenir un diplôme et, concurremment, les proportions de ceux et celles qui interrompent leurs études de façon temporaire ou définitive. Ainsi, parmi les élèves du second cycle du secondaire inscrits au secteur des adultes et qui quittent l'école avant l'âge de 20 ans, environ 63,0% obtiennent un diplôme à la fin de leurs études. À la formation professionnelle du secondaire, parmi 100 élèves de tous âges quittant les études alors qu'ils sont inscrits à un programme, environ 75 obtiennent un diplôme d'études professionnelles.

### **L'évaluation des apprentissages**

En juin 2013, les élèves des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire ont obtenu une moyenne de 72,4% et un taux de réussite de 86,1% dans les matières pour lesquelles le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a administré des épreuves uniques. Les garçons ont affiché une moyenne de 71,2%, tandis que les filles ont présenté une moyenne de 73,5%. À l'épreuve de français, langue d'enseignement, les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire ont obtenu une moyenne de 72,6% pour la note finale; la proportion d'élèves ayant atteint la note de passage était de 90,6%.

Lors des épreuves du Programme international pour le suivi des acquis (PISA) des élèves tenues en 2012, les élèves québécois ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne de l'OCDE dans les trois domaines d'évaluation.

### **Le devenir des élèves diplômés**

À leur sortie des études, les élèves diplômés de l'enseignement secondaire professionnel doivent faire des choix. Certains décident de poursuivre leurs études, tandis que d'autres se destinent au marché du travail. En mars 2013, les titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) devaient faire face à des taux de chômage de 10,8 et 7,1% respectivement.

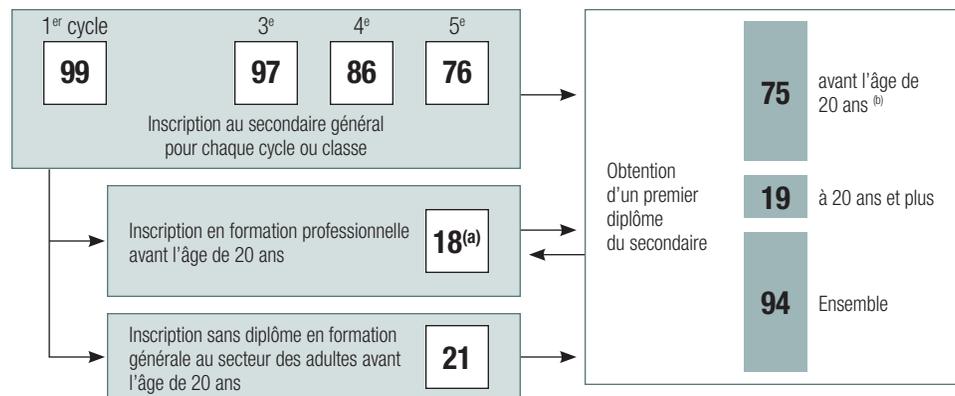
\*\*\*\*\*

Les lectrices et lecteurs trouveront, dans chacune des fiches du présent ouvrage, une information plus détaillée pour approfondir l'analyse amorcée et tracer un portrait à jour de la situation. De plus, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Conseil supérieur de l'éducation mènent et diffusent des études spécialisées sur des sujets abordés dans les fiches. Enfin, des renseignements d'ordre général sur le système éducatif sont présentés dans les documents suivants :

- *Statistiques de l'éducation;*
- *Bulletin statistique de l'éducation;*
- *Le cheminement des élèves, du secondaire à l'entrée à l'université;*
- Rapport annuel de gestion du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;
- Rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation;
- Plan stratégique du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ces renseignements figurent également sur le site Web du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'adresse <http://www.education.gouv.qc.ca>.

**Le cheminement de 100 jeunes Québécois et Québécoises dans le système scolaire, selon les comportements observés en 2012-2013**



(a) Ce nombre comprend 10 diplômés ou diplômées en formation générale pouvant obtenir un autre diplôme en formation professionnelle.  
 (b) Tous les diplômés du secteur des jeunes sont comptés ici, indépendamment de l'âge.



# Le système d'éducation du Québec : une brève description

**A**u Québec, le système d'éducation offre à la population une variété de programmes et de services éducatifs, à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire.

L'enseignement primaire s'étend normalement sur six ans et l'enseignement secondaire sur cinq ans. L'âge d'admission à la première classe de l'enseignement primaire est fixé à 6 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année scolaire en cours. La maternelle, pour les enfants de 5 ans, généralement fréquentée à mi-temps par le passé, l'est à temps plein depuis l'automne 1997. Elle n'est pas obligatoire, mais presque tous les enfants y sont inscrits. Les enfants de 4 ans handicapés ou issus d'un milieu économiquement faible peuvent être admis à l'éducation préscolaire. La dernière année de fréquentation obligatoire est celle au cours de laquelle l'élève atteint son 16<sup>e</sup> anniversaire, ce qui correspond normalement à la 4<sup>e</sup> année du secondaire.

L'enseignement primaire se donne en français, en anglais ou dans les langues autochtones; l'enseignement secondaire se donne en français ou en anglais. Les enfants dont le père ou la mère a reçu, au Canada, l'enseignement primaire en anglais sont principalement admis à l'enseignement en anglais. L'enseignement public est donné par les commissions scolaires, dirigées par des commissaires élus par l'ensemble de la population de leur territoire. Les commissions scolaires engagent elles-mêmes le personnel dont elles ont besoin pour offrir des services éducatifs. En 2010-2011, 78,3 % des revenus des commissions scolaires provenaient du gouvernement du Québec. L'imposition locale représentait 14,1 % des revenus, et les autres sources comptaient pour 7,6 %.

Depuis juillet 1998, on dénombre 72 commissions scolaires, structurées selon la langue d'enseignement. Il s'agit de 60 commissions scolaires francophones, de 9 commissions scolaires anglophones et de 3 commissions scolaires à statut particulier. Leur taille est très variable : le nombre d'élèves va de 600 à 70 000, et leur taille médiane oscille autour des 8 000 élèves. Les commissions scolaires à statut particulier offrent des services aux élèves francophones et anglophones de la Côte-Nord (Commission scolaire du Littoral) et aux élèves autochtones du Nord-du-Québec (commissions scolaires crie et Kativik).

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont également donnés par des établissements privés, certains étant subventionnés par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les établissements

d'enseignement privés rassemblent 7 % des élèves du primaire et environ 20 % des élèves du secteur des jeunes du secondaire. L'État procure aux établissements privés subventionnés environ 50 % de leurs revenus de fonctionnement. L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont en outre donnés par quelques établissements publics hors réseau qui dépendent du gouvernement du Québec ou du gouvernement du Canada et qui regroupent 0,2 % des élèves.

Les diplômes d'études secondaires sont délivrés par le ou la ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche aux élèves qui répondent aux exigences de la sanction des études qu'il ou elle détermine. Le diplôme d'études secondaires constitue une condition d'admission à l'enseignement collégial<sup>1</sup>. Le diplôme d'études professionnelles débouche normalement sur le marché du travail, mais il permet également d'accéder à l'enseignement collégial. L'harmonisation des services éducatifs offerts aux jeunes et aux adultes constitue une caractéristique du système éducatif québécois. L'enseignement aux adultes peut conduire à l'obtention des mêmes diplômes que l'enseignement aux jeunes ou à des diplômes de valeur comparable.

---

1. Depuis l'automne 1997, les titulaires d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) obtenu après le 31 mai 1997 doivent aussi avoir accumulé le nombre d'unités alloué pour l'apprentissage de l'histoire et des sciences physiques de 4<sup>e</sup> secondaire, pour l'apprentissage de la langue d'enseignement et de la langue seconde de 5<sup>e</sup> secondaire ainsi que pour l'apprentissage de la mathématique de 5<sup>e</sup> secondaire ou de 4<sup>e</sup> secondaire, déterminé par le ou la ministre et dont les objectifs présentent un niveau de difficulté comparable. Certains programmes de DEC exigent la réussite de cours particuliers du secondaire, déterminés par le ou la ministre.

## 1.1 La dépense du gouvernement du Québec pour l'éducation, le loisir et le sport

En 2013-2014, la dépense du gouvernement du Québec pour l'éducation, le loisir et le sport était estimée à 10,2 milliards de dollars, ce qui représentait 16,0 % de ses dépenses de programmes.

Les dépenses de programmes du gouvernement du Québec sont passées de 40,2 milliards de dollars en 2000-2001 à 63,8 milliards de dollars en 2013-2014, ce qui représente une augmentation annuelle composée de 3,6 %. Au cours de cette période, la dépense du gouvernement du Québec pour l'éducation, le loisir et le sport a progressé à un rythme annuel moyen de 3,3 %.

Le tableau 1.1 fournit la ventilation, en pourcentage, des dépenses de programmes du gouvernement du Québec selon les cinq grands secteurs qui regroupent les portefeuilles correspondants : « Éducation, Loisir et Sport », « Enseignement supérieur, Recherche et Science », « Santé et Services sociaux », « Emploi et Solidarité sociale » et « Famille ». Les dépenses associées aux autres portefeuilles et programmes sont réunies sous l'appellation « Autres portefeuilles ». Ces regroupements permettent de comparer l'évolution de la part relative des grands secteurs considérés entre 2012-2013 et 2013-2014.

Dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation*, il a été noté qu'au cours des dernières années, des changements significatifs ont eu lieu dans la répartition des dépenses de programmes. Ainsi, le poids relatif du secteur « Santé et Services sociaux » a beaucoup augmenté. Cette forte augmentation a eu un effet considérable sur l'importance relative des autres secteurs.

Au cours des années 2000, la part de l'éducation, du loisir et du sport dans les dépenses de programmes était plutôt à la baisse, alors qu'elle a augmenté un peu au début des années 2010. Ces dernières années, l'ajout de ressources dans le secteur de l'éducation s'explique par la hausse des coûts de système, mais aussi par les nombreuses mesures de réinvestissement et de développement<sup>1</sup>.

Ces mesures de réinvestissement et de développement incluent, entre autres, les programmes de lutte contre le décrochage scolaire, la réduction de la taille des classes, l'augmentation du temps d'enseignement au primaire, le soutien aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) ainsi que le plan d'action Éducation, emploi et productivité de la formation professionnelle et technique et de l'éducation des adultes.

En 2012-2013 et en 2013-2014, la part des dépenses du gouvernement du Québec pour l'éducation, le loisir et le sport est demeurée la même.

1. Voir, entre autres, la fiche 1.5.

Tableau 1.1

**Dépenses de programmes du gouvernement du Québec, selon le secteur<sup>1</sup> (en %)**

	2012-2013 <sup>e</sup>	2013-2014 <sup>e</sup>
<b>Éducation, Loisir et Sport</b>	<b>16,0</b>	<b>16,0</b>
Enseignement supérieur, Recherche, et Science	9,9	9,9
Santé et Services sociaux	48,3	49,0
Emploi et Solidarité sociale	6,9	6,6
Famille	3,8	3,9
Autres portefeuilles	15,1	14,6
Dépenses de programmes	100,0	100,0

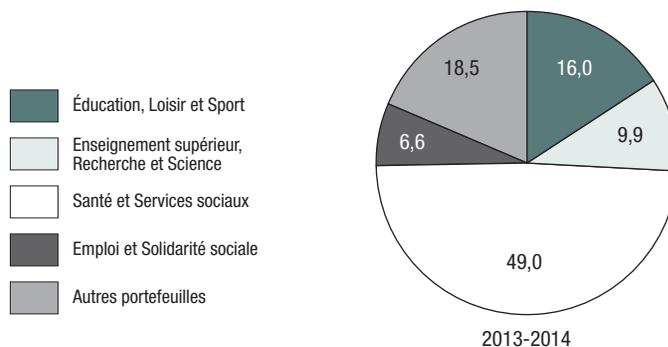
e : estimations

1. Les données relatives aux dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2013-2014.

Source : Conseil du trésor du Québec, *Budget de dépenses 2013-2014*, Québec, Le Conseil, 2014.

Graphique 1.1

**Répartition des dépenses de programmes du gouvernement du Québec, selon le secteur (en %)**



## 1.2 La dépense globale pour l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB

En 2009-2010, la dépense globale pour l'enseignement primaire et secondaire par rapport au produit intérieur brut (PIB) était de 3,9 % au Québec, comparativement à 4,2 % en Ontario et à 3,9 % au Canada<sup>1</sup>. La part du PIB consacrée au Québec à l'enseignement primaire et secondaire est donc analogue à celle de la moyenne canadienne et inférieure à celle de l'Ontario, même si la durée de l'enseignement primaire et secondaire y est plus courte<sup>2</sup>.

Par ailleurs, si l'on compare la part du PIB allouée, en 2009-2010, à l'enseignement primaire et secondaire au Québec avec celle des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui est de 3,9 %, il en ressort que le Québec se situait à égalité avec la moyenne des pays considérés<sup>3</sup>. Il est à noter qu'il existe des différences structurelles entre les systèmes d'enseignement qui peuvent influencer sur la position relative des États. Par exemple, mentionnons qu'au Québec, la durée de l'enseignement primaire et secondaire est plus courte qu'ailleurs dans le monde<sup>4</sup>. S'il était possible de normaliser les données pour tenir compte de ce genre de facteurs, il est probable que cela améliorerait la position relative du Québec.

Le tableau 1.2 présente des données pour une sélection de pays de l'OCDE<sup>5</sup>. On remarque de grandes différences entre les pays quant à la part du PIB consacrée à l'enseignement primaire et secondaire. Deux facteurs sont particulièrement importants pour expliquer ces écarts. Il s'agit de la dépense par élève pour l'enseignement primaire et secondaire et de la richesse collective telle qu'elle est mesurée par le PIB par habitant.

Selon Statistique Canada, en 2009-2010, la dépense par élève pour l'enseignement primaire au Québec était proche de la moyenne canadienne et plus élevée que la moyenne des pays de l'OCDE. À l'inverse, la dépense par élève au secondaire (second cycle) était moins élevée au Québec que la dépense moyenne canadienne et que la dépense moyenne des pays de l'OCDE<sup>6</sup>. Pour l'ensemble de l'enseignement primaire et secondaire, la dépense par élève était moins élevée au Québec que la moyenne canadienne et plus élevée que la moyenne des pays de l'OCDE.

Il est à noter cependant que Statistique Canada n'a pas tenu compte dans ses calculs des différences entre les régions canadiennes au regard du coût de la vie. Or, celui-ci est moins élevé au Québec que dans le reste du Canada (écart de 7,7 % en 2009). Si les données étaient ajustées pour en tenir compte, la dépense par élève pour l'enseignement primaire et secondaire serait sensiblement

la même au Québec que dans le reste du Canada (en termes réels)<sup>7</sup>. Par rapport aux pays de l'OCDE, cette dépense par élève serait un peu plus élevée au Québec.

Quant à la richesse collective (mesurée par le PIB par habitant), celle du Québec est inférieure à la moyenne canadienne, mais elle est sensiblement au même niveau que la moyenne des pays de l'OCDE.

En 2009-2010, la part du PIB consacrée à l'enseignement primaire et secondaire au Québec était analogue à la moyenne canadienne.

1. Les données fournies dans cette fiche ne sont pas comparables à celles produites dans les éditions 2012 et antérieures des *Indicateurs de l'éducation*. Cela s'explique par les différences dans les concepts retenus. Dans la présente fiche, les concepts sont ceux définis par l'OCDE. Voir les sources de données sous le tableau 1.2.
2. La durée des études au primaire et au secondaire est de 11 ans au Québec et habituellement de 12 ans dans les autres régions considérées.
3. Voir la publication suivante : OCDE, *Regards sur l'éducation 2013 : les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, 2013.
4. Il faut se rappeler les caractéristiques particulières du réseau postsecondaire québécois (entre autres l'obligation de faire deux années d'études collégiales avant d'entrer à l'université), qui compensent la durée plus courte de l'enseignement primaire et secondaire au Québec.
5. Pour consulter l'information pour tous les pays, voir la publication suivante : OCDE, *Regards sur l'éducation 2013 : les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, 2013, tableau B2.2.
6. Voir la publication suivante : *Statistique Canada et Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale 2013*, cat. 81-604-X, Ottawa, Statistique Canada, janvier 2014, tableaux B1.1.1 et B1.1.2.
7. Voir la fiche 1.6 pour une comparaison interprovinciale de la dépense globale par élève des commissions scolaires.

Tableau 1.2

**Dépense globale pour l'enseignement primaire et secondaire<sup>1</sup> par rapport au PIB, pour le Québec, l'Ontario, le Canada et quelques pays de l'OCDE (en %)**

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Québec</b>	<b>3,9</b>	<b>3,9</b>	<b>3,9</b>	<b>3,9</b>
Ontario	3,8	3,8	4,0	4,2
<b>Canada</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	<b>3,6</b>	<b>3,9</b>
États-Unis	4,0	4,1	4,3	4,0
Japon	2,8	2,8	3,0	3,0
Allemagne	3,0	3,0	3,3	nd
France	3,9	3,9	4,1	4,1
Royaume-Uni	4,2	4,2	4,5	4,8
Italie	3,1	3,3	3,4	3,2
<b>Moyenne de l'OCDE</b>	<b>3,6</b>	<b>3,8</b>	<b>4,0</b>	<b>3,9</b>

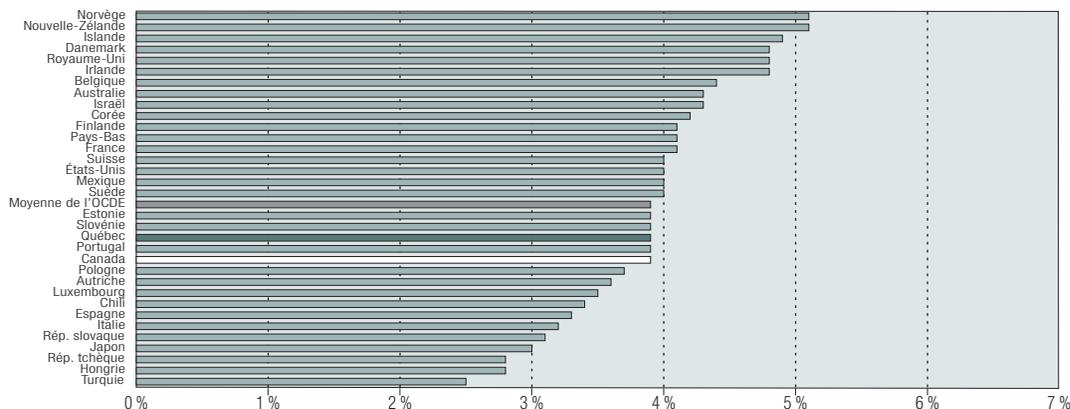
nd : donnée non disponible

1. Les données fournies dans cette fiche ne sont pas comparables à celles produites dans les éditions 2012 et antérieures des *Indicateurs de l'éducation*. Cela s'explique par les différences dans les concepts retenus. Dans la présente fiche, les concepts sont ceux définis par l'OCDE. Les données pour les pays de l'OCDE incluent le primaire, le secondaire et le postsecondaire non tertiaire.

Sources : pour le Québec et l'Ontario : Statistique Canada, *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale* (publication annuelle); pour les pays de l'OCDE : *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE* (publication annuelle).

Graphique 1.2

**Dépense globale pour l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB, pour le Québec et les pays de l'OCDE, en 2009-2010 (en %)**



## 1.3 La dépense globale<sup>1</sup> pour l'enseignement primaire et secondaire par habitant, dans les commissions scolaires

En 2010-2011, la dépense globale par habitant était moins élevée dans les commissions scolaires du Québec (1 485 \$) que dans celles du reste du Canada (1 784 \$).

Le tableau 1.3a regroupe des données sur la dépense globale pour l'enseignement primaire et secondaire par habitant. Les différences structurelles entre les systèmes d'enseignement expliquent partiellement les différences observées entre les régions. Ainsi, le fait que la dépense globale par habitant est moins élevée dans les commissions scolaires du Québec que dans celles du reste du Canada serait dû en partie à la durée plus courte des études au Québec (11 ans au Québec et habituellement 12 ans dans le reste du Canada).

Des données sur la contribution des gouvernements provinciaux au financement de la dépense globale dans les commissions scolaires sont présentées au tableau 1.3b. Il en ressort qu'au Québec, les subventions provinciales représentent une plus large part du financement de l'enseignement primaire et secondaire qu'en moyenne dans le reste du Canada.

Au Québec, en 2011-2012, 78,4 % du financement provenait du gouvernement provincial, comparativement à 66,2 % dans le reste du Canada. Cet écart s'explique principalement par le fait que les taxes scolaires sont en moyenne plus élevées dans les autres provinces. En effet, le financement local représente 14,0 % du financement des commissions scolaires québécoises, en comparaison de 27,2 % dans le reste du Canada.

En 2010-2011, la dépense globale par habitant était moins élevée dans les commissions scolaires du Québec que dans celles du reste du Canada.

1 . La dépense globale comprend la dépense de fonctionnement, la dépense en immobilisations et les intérêts sur le service de la dette, mais pas les remboursements de capital et d'autres dépenses d'enseignement. Voir la fiche 1.6 pour des définitions et des sources de données plus complètes concernant la dépense globale des commissions scolaires.

Tableau 1.3a

**Dépense globale par habitant dans les commissions scolaires, pour le Québec et les régions du Canada, en 2010-2011 (en dollars courants)**

<b>Québec</b>	<b>1 485</b>
<b>Canada sans le Québec</b>	<b>1 784</b>
Provinces de l'Atlantique	1 657
Ontario	1 860
Provinces de l'Ouest	1 690
<b>Canada</b>	<b>1 715</b>

Tableau 1.3b

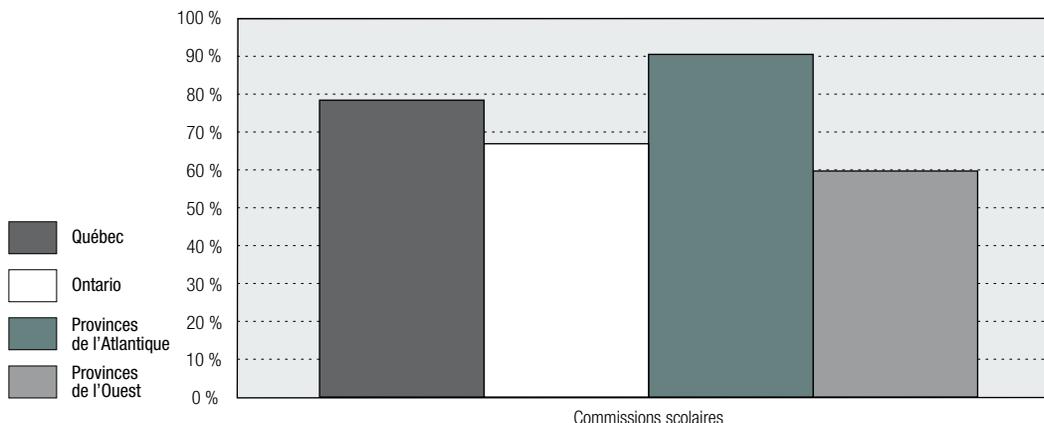
**Contribution du gouvernement provincial au financement des commissions scolaires, pour le Québec et les régions du Canada, en 2011-2012 (en %)**

<b>Québec</b>	<b>78,4</b>
<b>Canada sans le Québec</b>	<b>66,2</b>
Provinces de l'Atlantique	90,5
Ontario	66,9
Provinces de l'Ouest	59,7
<b>Canada</b>	<b>68,7</b>

Source : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent de Statistique Canada.

Graphique 1.3

**Contribution du gouvernement provincial au financement des commissions scolaires, pour le Québec et les régions du Canada, en 2011-2012 (en %)**



## 1.4 La dépense globale par élève pour l'enseignement primaire et secondaire<sup>1</sup> par rapport au PIB par habitant

La dépense globale par élève pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire est un indicateur de l'effort financier consacré à ces ordres d'enseignement, tandis que le produit intérieur brut (PIB) par habitant est un indicateur de la richesse collective. La mise en relation des deux éléments fournit un indicateur de l'effort financier relatif, soit la dépense par élève en proportion du PIB par habitant. En plus de tenir compte de la capacité à payer des régions, ce rapport permet de prendre en considération les différences qui concernent le coût de la vie.

Le tableau 1.4a présente les données relatives à la dépense globale par élève. En 2010-2011, la dépense globale par élève québécois pour l'enseignement primaire et secondaire (12 098 \$) était moins élevée que dans les provinces de l'Atlantique (12 208 \$), qu'en Ontario (12 730 \$) et que dans les provinces de l'Ouest (12 569 \$)<sup>2</sup>.

Le tableau 1.4b présente les données relatives à la dépense globale par élève par rapport au PIB par habitant. Compte tenu de la richesse collective, mesurée par le PIB par habitant, l'effort financier collectif du Québec pour l'enseignement primaire et secondaire est en moyenne plus important que celui du reste du Canada.

L'effort collectif pour l'enseignement primaire et secondaire est globalement plus élevé au Québec qu'en moyenne dans le reste du Canada.

1. La dépense globale comprend, entre autres, la dépense de fonctionnement et la dépense en immobilisations. Voir la fiche 1.6 pour obtenir des définitions plus complètes pour la dépense globale des commissions scolaires.
2. Voir les fiches 1.6 à 1.8 pour des comparaisons plus poussées entre les commissions scolaires du Québec et celles du reste du Canada.

Tableau 1.4a  
**Dépense globale  
 par élève pour  
 l'enseignement primaire  
 et secondaire, pour  
 le Québec et  
 les régions du Canada,  
 en 2010-2011  
 (en dollars courants)**

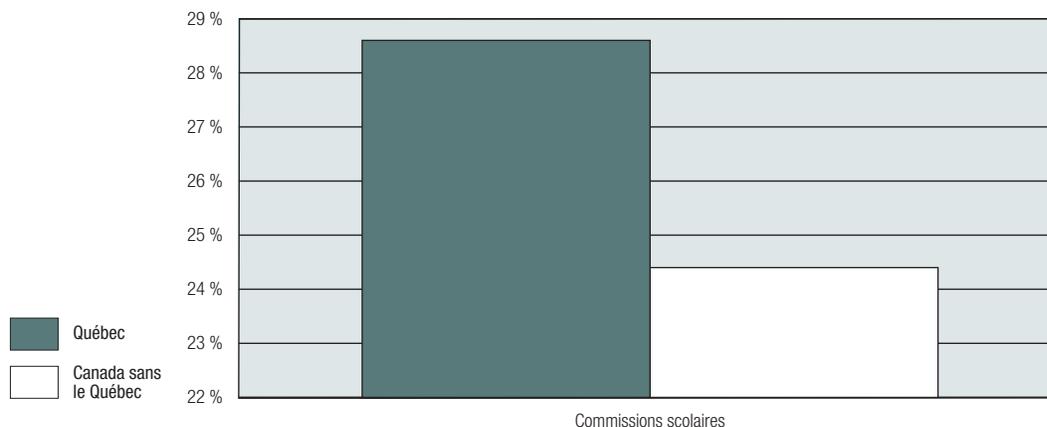
<b>Québec</b>	<b>12 098</b>
<b>Canada sans le Québec</b>	<b>12 677</b>
Provinces de l'Atlantique	12 208
Ontario	12 730
Provinces de l'Ouest	12 569
<b>Canada</b>	<b>12 557</b>

Tableau 1.4b  
**Dépense globale par élève  
 pour l'enseignement  
 primaire et secondaire  
 par rapport au PIB par  
 habitant, pour le Québec  
 et les régions du Canada,  
 en 2010-2011 (en %)**

<b>Québec</b>	<b>28,6</b>
<b>Canada sans le Québec</b>	<b>24,4</b>
Provinces de l'Atlantique	27,5
Ontario	26,6
Provinces de l'Ouest	21,6
<b>Canada</b>	<b>25,3</b>

Source : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent de Statistique Canada.

Graphique 1.4  
**Dépense globale  
 par élève pour  
 l'enseignement primaire  
 et secondaire par  
 rapport au PIB  
 par habitant, pour le  
 Québec et le Canada  
 sans le Québec,  
 en 2010-2011 (en %)**



## 1.5 La dépense globale des commissions scolaires en dollars courants et en dollars constants

En 2010-2011, la dépense globale des commissions scolaires du Québec était de 11,9 milliards de dollars, l'effectif scolaire, d'un peu moins d'un million d'élèves et la dépense par élève, de 12 098 \$<sup>1</sup>, en dollars courants.

Pour tenir compte de l'augmentation des prix des biens et des services utilisés pour la production des services éducatifs, il est possible d'exprimer la dépense en dollars constants<sup>2</sup>. Les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation* montrent qu'au cours des années 1990, l'évolution de la dépense par élève en dollars constants était surtout à la baisse. Dans un contexte de lutte contre le déficit budgétaire, d'importantes mesures d'économie ont été appliquées dans les commissions scolaires. L'implantation de la maternelle à temps plein au Québec, en 1997-1998, a également contribué à la diminution de la dépense par élève<sup>3</sup> pour les commissions scolaires.

Entre 1998 et 2002, la dépense par élève en dollars courants et la dépense par élève en dollars constants ont connu des augmentations respectives de 27 % et de 17 %. Ces augmentations s'expliquent par l'entente intervenue en avril 2000 entre le gouvernement du Québec et les syndicats, qui établissait une structure salariale renouvelée pour le personnel enseignant, en raison de l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention collective; par l'adoption de mesures de soutien aux commissions scolaires; par le financement additionnel accordé aux services de garde<sup>4</sup>; par l'implantation de la réforme de l'éducation; par l'adoption de la Politique de l'adaptation scolaire; par la formation du personnel enseignant et l'engagement de techniciens pour le développement des technologies de l'information; par le soutien aux milieux défavorisés; par le versement d'allocations pour diminuer les frais imposés aux parents; et, plus généralement, par les sommes réinvesties par le gouvernement du Québec dans l'éducation.

Entre 2002 et 2006, la croissance de la dépense par élève en dollars constants a connu un ralentissement en raison, entre autres, de la politique salariale du gouvernement pour le personnel des commissions scolaires au cours de cette période<sup>5</sup>.

Entre 2006 et 2011, la dépense par élève a augmenté de 19 % en dollars courants et de 13 % en dollars constants. Ces augmentations sont dues en bonne partie aux nouvelles mesures de réinvestissement et de développement, par exemple les programmes de lutte contre le décrochage scolaire<sup>6</sup>, la réduction de la taille des classes, le soutien aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage<sup>7</sup>, le plan d'action Éducation, emploi et productivité

de la formation professionnelle et technique et de l'éducation des adultes, le Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école et le Plan d'action sur la lecture à l'école.

Ces mesures de soutien aux commissions scolaires se sont également traduites par une diminution du nombre moyen d'élèves par enseignante ou enseignant, qui est passé de 14,9 en 2004-2005 à 14,2 en 2010-2011<sup>8</sup>.

Entre 2006 et 2011, la dépense par élève en dollars constants a augmenté de 13 %.

1. Voir la note 1 sous le tableau 1.5. Le concept de dépense globale est le même que dans la fiche 1.6.
2. L'indice des prix à la consommation est utilisé pour exprimer la dépense en dollars constants.
3. L'implantation de la maternelle à temps plein a eu pour effet d'augmenter le poids relatif d'un effectif scolaire qui coûte relativement moins cher.
4. Après l'adoption de la politique limitant la contribution financière exigible des parents à 5 \$ par jour par enfant inscrit au service de garde de façon régulière. En 2003, ce montant est passé à 7 \$ par jour.
5. Le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 142, qui a défini les paramètres salariaux du personnel des commissions scolaires jusqu'en 2010. Un gel des salaires a été imposé pour 2004 et 2005, et, au 1<sup>er</sup> avril de chacune des années 2006, 2007, 2008 et 2009, la loi prévoyait une augmentation des salaires de 2 %.
6. Par exemple, depuis septembre 2009, le Québec dispose de la stratégie d'action qui vise la persévérance et la réussite scolaires *L'école, j'y tiens!*
7. Des sommes importantes ont été versées dans le cadre du programme Agir tôt pour réussir. Ce programme reconnaît la nécessité d'agir dès les premières manifestations des difficultés et d'adapter les services aux besoins des élèves.
8. Voir la fiche 1.7.

Tableau 1.5

**Dépense globale<sup>1</sup> des commissions scolaires**

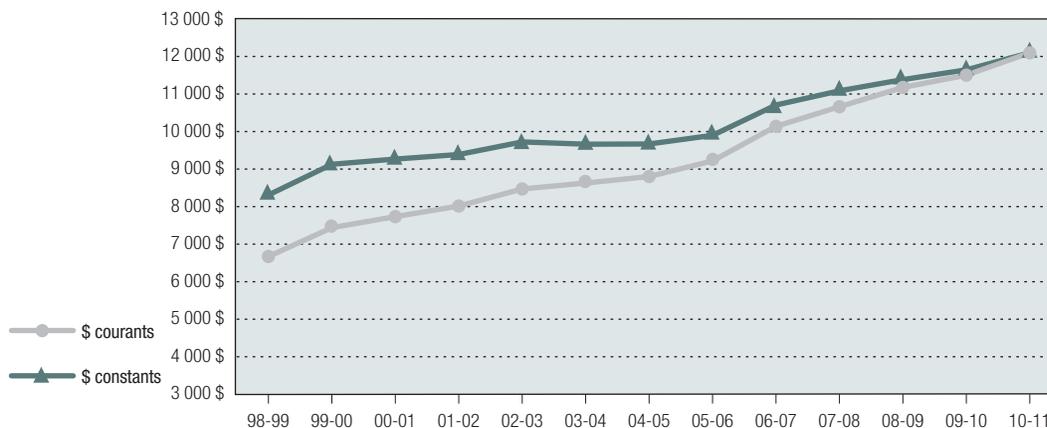
	1998-1999	2002-2003	2006-2007	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Dépense globale (en millions de \$)</b>						
En dollars courants	7 446,9	9 174,2	10 532,9	11 153,3	11 388,1	11 851,1
En dollars constants de 2010-2011 <sup>2</sup>	9 276,2	10 531,8	11 123,6	11 361,3	11 528,7	11 851,1
<b>Dépense par élève (en \$)</b>						
En dollars courants	6 671	8 470	10 139	11 176	11 502	12 098
En dollars constants de 2010-2011 <sup>2</sup>	8 310	9 724	10 707	11 384	11 644	12 098

1. La dépense globale comprend la dépense de fonctionnement, la dépense en immobilisations, la contribution directe du gouvernement du Québec aux régimes de retraite des employés des commissions scolaires et les intérêts sur le service de la dette, mais n'inclut pas les remboursements de capital. Ce concept de dépense a été défini par Statistique Canada, et les données sur les dépenses proviennent de l'*Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire*, à laquelle le Ministère participe. Le concept de dépense est le même que celui utilisé dans la fiche 1.6.

2. Voir la note 2 sous le texte.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent de divers systèmes d'information du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de Statistique Canada.

Graphique 1.5

**Dépense globale par élève des commissions scolaires en dollars courants et en dollars constants de 2010-2011**

## 1.6 La comparaison de la dépense globale par élève des commissions scolaires

En 2010-2011, la dépense globale par élève des commissions scolaires du Québec était de 12 098 \$. En comparaison, cette dépense était de 12 208 \$<sup>1</sup> dans les provinces de l'Atlantique, de 12 730 \$ en Ontario et de 12 569 \$ dans les provinces de l'Ouest.

Dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation*, il a été noté qu'au cours des années 1990, la dépense par élève a évolué différemment dans les régions du Canada et que, au début des années 2000, elle était un peu plus élevée au Québec que la moyenne canadienne. Cependant, à compter de l'année 2003-2004, la dépense par élève était moins élevée au Québec que dans le reste du Canada, et ce, jusqu'en 2010-2011 (données disponibles les plus récentes).

En 2010-2011, la dépense globale par élève du Québec était de 5 % moins élevée (12 098 \$) que la moyenne du reste du Canada (12 677 \$). Il est à remarquer cependant que la comparaison interprovinciale de la dépense par élève ne tient pas compte des différences entre les régions canadiennes au regard du coût de la vie. Or, celui-ci est moins élevé au Québec que dans le reste du Canada (écart de 7 % en 2010). Si les données étaient ajustées pour en tenir compte, la dépense par élève serait un peu plus élevée au Québec que dans le reste du Canada (en termes réels).

Par ailleurs, une comparaison entre les éléments qui composent la dépense au Québec et en Ontario révèle que certains éléments sont plus coûteux au Québec, alors que d'autres le sont moins. Parmi les éléments de la dépense moins coûteux au Québec se trouvent les salaires du personnel scolaire<sup>2</sup> et les dépenses en immobilisations. En revanche, le rapport élèves-enseignant<sup>3</sup>, la formation professionnelle, les services de garde et le transport scolaire, notamment, sont plus coûteux dans les commissions scolaires québécoises qu'en Ontario.

En 2010-2011, la dépense globale par élève des commissions scolaires du Québec était de 5 % moins élevée que la moyenne canadienne.

1. Les données sur la dépense globale par élève proviennent de l'*Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire*, une enquête annuelle réalisée par Statistique Canada à laquelle le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche participe. Le concept de dépense globale est le même que dans la fiche 1.5.
2. Voir la fiche 1.8 pour une comparaison des salaires du personnel enseignant.
3. Voir la fiche 1.7.

Tableau 1.6

**Dépense globale par élève<sup>1</sup> des commissions scolaires, pour le Québec et les régions du Canada (en dollars courants)**

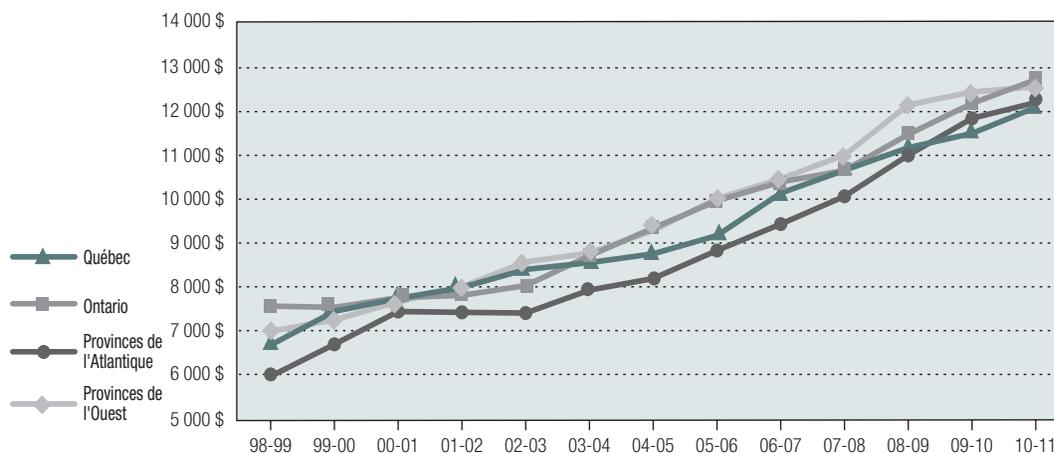
	1998-1999	2002-2003	2006-2007	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Québec</b>	<b>6 671</b>	<b>8 397</b>	<b>10 139</b>	<b>11 176</b>	<b>11 502</b>	<b>12 098</b>
<b>Canada sans le Québec</b>	<b>7 192</b>	<b>8 202</b>	<b>10 371</b>	<b>11 742</b>	<b>12 316</b>	<b>12 677</b>
Provinces de l'Atlantique	5 957	7 401	9 432	11 005	11 847	12 208
Ontario	7 559	8 028	10 393	11 480	12 187	12 730
Provinces de l'Ouest	6 985	8 569	10 465	12 154	12 448	12 569
<b>Canada</b>	<b>7 077</b>	<b>8 244</b>	<b>10 321</b>	<b>11 622</b>	<b>12 145</b>	<b>12 557</b>

1. La dépense globale comprend la dépense de fonctionnement, la dépense en immobilisations, la contribution directe du gouvernement du Québec aux régimes de retraite des employés des commissions scolaires et les intérêts sur le service de la dette, mais exclut les remboursements de capital. Ce concept de dépense a été défini par Statistique Canada.

Source : Voir la note 1 sous le texte.

Graphique 1.6

**Dépense globale par élève des commissions scolaires, pour le Québec et les régions du Canada (en dollars courants)**



## 1.7 Le rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires

En 2010-2011, le rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires était de 14,1 au Québec. Ce rapport est obtenu par la division du nombre d'élèves par le nombre d'enseignants dans les commissions scolaires. Les données sur l'effectif scolaire et l'effectif enseignant sont exprimées en équivalents temps plein. Le rapport ainsi obtenu n'indique pas le nombre moyen d'élèves par classe. Pour bien comprendre la différence entre ces deux rapports, il faut considérer le rapport élèves-enseignant comme un indicateur composite résultant de l'action de trois variables qui en déterminent le niveau. Il s'agit du nombre moyen d'élèves par classe, du temps d'enseignement<sup>1</sup> moyen et du temps d'instruction<sup>2</sup> moyen des élèves.

Les données disponibles pour cet indicateur dans les autres provinces font référence à un concept de personnel enseignant plus englobant. Celui-ci comprend, en plus des enseignants réguliers, le personnel de direction des écoles ainsi que les professionnels non enseignants qui travaillent auprès des élèves, dont les conseillers pédagogiques et les conseillers d'orientation. Pour éviter toute confusion dans les termes, nous parlerons dans ce cas du rapport élèves-éducateur (au lieu du rapport élèves-enseignant). Le tableau 1.7b contient les données sur le rapport élèves-éducateur<sup>3</sup>. En 2010-2011, ce rapport était moins élevé au Québec (12,7) que dans les provinces de l'Atlantique (12,8), qu'en Ontario (13,5) et que dans les provinces de l'Ouest (15,6). Le fait que le nombre d'élèves par éducateur est moins élevé au Québec qu'en Ontario s'explique en partie par le temps de présence en classe des enseignants, qui est inférieur au Québec.

Dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation*, il est noté qu'au cours des années 1990, le rapport élèves-éducateur au Québec et dans le reste du Canada a eu tendance à augmenter, plus particulièrement en Ontario. Cette augmentation du rapport ontarien est le résultat des suppressions de postes découlant de la mise en application de la loi de 1993 sur le contrat social. L'un des objectifs de cette loi était de réduire le personnel enseignant des commissions scolaires. Au Québec, des compressions budgétaires sont survenues au cours des années 1990, mais elles ont surtout porté sur les salaires. Il faut aussi indiquer que, lors des négociations des conventions collectives québécoises, les parties syndicales ont surtout privilégié la protection du niveau d'emploi et la tâche d'enseignement.

Cependant, depuis la fin des années 1990, la tendance s'est inversée tant au Québec que dans le reste du Canada. Entre 1998-1999 et 2010-2011, le rapport élèves-éducateur dans les commissions scolaires du Québec est passé de 15 à 12,7. Diverses mesures prises ces dernières années par le Ministère pour soutenir, encore plus, la réussite scolaire des élèves expliquent en bonne partie

cette diminution. Ainsi, le nombre d'élèves par groupe a été réduit au début du primaire, et une réduction supplémentaire a été accordée aux écoles des milieux défavorisés<sup>4</sup>. Le temps hebdomadaire d'enseignement au primaire a aussi été augmenté de 90 minutes en 2006-2007 (de 23,5 à 25 heures par semaine), ce qui a nécessité l'embauche de spécialistes pour l'enseignement de l'anglais, langue seconde, dès la première année du primaire, pour l'enseignement du programme d'éducation physique et à la santé ainsi que pour les disciplines artistiques. Enfin, à partir de l'année 2006-2007, on a procédé à l'ajout graduel de personnes-ressources pour le soutien des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Le tableau 1.7a présente une comparaison du rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires du Québec avec la moyenne pour les établissements d'enseignement des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en 2010-2011 (données disponibles les plus récentes). Le rapport élèves-enseignant était plus élevé au Québec pour l'éducation préscolaire (19,4 en comparaison de 14,4), mais il était moins élevé pour l'enseignement primaire (14,2 en comparaison de 15,4) et pour l'enseignement secondaire (13,3 en comparaison de 13,6)<sup>5</sup>.

Le nombre moyen d'élèves par enseignant au Québec est passé de 16,3 en 1998-1999 à 14,1 en 2010-2011.

1. Le temps d'enseignement est défini comme le nombre annuel d'heures qu'un enseignant à temps plein consacre à donner ses cours. Les heures d'enseignement annuelles sont calculées sur la base des heures d'enseignement quotidiennes, multipliées par le nombre de jours de classe par an, ou sur la base des heures d'enseignement par semaine, multipliées par le nombre de semaines par an durant lesquelles les écoles sont ouvertes aux cours. Pour cet élément, on ne tient pas compte des heures consacrées par l'enseignant à d'autres tâches telles que la préparation de cours, l'aide aux élèves, le perfectionnement et les réunions de personnel.
2. Le temps d'instruction est défini ici comme le nombre d'heures d'enseignement que les élèves doivent recevoir par année.
3. Les données sur le rapport élèves-éducateur proviennent de l'*Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire*, une enquête annuelle réalisée par Statistique Canada à laquelle le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche participe.
4. Ainsi, en 2002-2003, le nombre moyen d'élèves par groupe est passé de 23 à 20 pour la première année du primaire. En 2003-2004, il est passé de 25 à 22 pour la deuxième année du primaire et, en 2009-2010, de 25 à 24 pour la troisième année du primaire. Pour les classes des milieux défavorisés, le nombre moyen d'élèves par groupe a graduellement été abaissé à 18 pour les deux premiers cycles du primaire. Cette dernière mesure sera étendue aux autres années du primaire dans les années à venir.
5. Source des données pour les pays de l'OCDE : OCDE, *Regards sur l'éducation 2013 : les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, 2013, tableau D2.2.

Tableau 1.7a

**Rapport élèves-enseignant dans les établissements d'enseignement, pour le Québec et la moyenne des pays de l'OCDE, en 2010-2011**

	Précolaire	Primaire	Secondaire
Québec	19,4	14,2	13,3
Moyenne des pays de l'OCDE	14,4	15,4	13,6

Tableau 1.7b

**Rapport élèves-éducateur<sup>1</sup> dans les commissions scolaires, pour le Québec et les régions du Canada**

	1998-1999	2002-2003	2006-2007	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Québec</b>	<b>15,0</b>	<b>14,2</b>	<b>13,5</b>	<b>13,0</b>	<b>12,8</b>	<b>12,7</b>
<b>Canada sans le Québec</b>	<b>nd</b>	<b>16,3</b>	<b>15,0</b>	<b>14,4</b>	<b>14,2</b>	<b>14,2</b>
Provinces de l'Atlantique	16,2	15,6	14,3	13,3	13,0	12,8
Ontario	nd	16,2	14,5	13,8	13,6	13,5
Provinces de l'Ouest	17,4	16,8	16,0	15,8	15,5	15,6
<b>Canada</b>	<b>nd</b>	<b>15,8</b>	<b>14,7</b>	<b>14,1</b>	<b>13,9</b>	<b>13,8</b>

nd : donnée non disponible

1. Voir la définition dans le texte.

Sources : Voir les notes 1 et 3 sous le texte.

## 1.8 Le salaire moyen du personnel enseignant des commissions scolaires

À Québec, la rémunération de base des enseignants des commissions scolaires est établie en fonction de leur scolarité et de leur expérience. L'échelle salariale comporte 17 échelons, et les nouveaux enseignants titulaires d'un baccalauréat font leur entrée au troisième échelon. En 2011-2012<sup>1</sup>, le salaire de départ était de 40 317 \$, le salaire maximal de l'échelle était de 72 212 \$ et le salaire moyen était de 61 122 \$<sup>2</sup>.

Les données disponibles qui concernent le salaire moyen versé par les autres provinces reposent sur un concept de personnel enseignant plus englobant. Celui-ci comprend, en plus des enseignants réguliers, le personnel de direction des écoles ainsi que les professionnels non enseignants qui travaillent auprès des élèves, dont les conseillers pédagogiques et les conseillers d'orientation<sup>3</sup>. Pour éviter toute confusion dans les termes, nous parlerons dans ce cas d'éducateurs. Le tableau 1.8b présente les données sur le salaire moyen des éducateurs. En 2010-2011, le salaire moyen était moins élevé au Québec que dans le reste du Canada.

Au cours de la majeure partie des années 1990, le salaire moyen des éducateurs a augmenté moins rapidement au Québec que dans le reste du Canada. Au Québec, dans un contexte de lutte contre le déficit budgétaire, les ententes entre le gouvernement et les syndicats ont fait en sorte que le salaire moyen des enseignants a moins augmenté. Il faut également mentionner le vaste programme de départs volontaires qui a favorisé un rajeunissement du personnel enseignant en 1997. L'arrivée de personnes moins expérimentées a eu pour effet d'abaisser le salaire moyen<sup>4</sup>.

Entre 2002-2003 et 2010-2011, l'augmentation du salaire moyen des éducateurs a été moins élevée au Québec (22 %) que dans le reste du Canada (28 %). En 2010-2011, au Québec, ce salaire moyen (62 259 \$) était inférieur à celui versé dans le reste du Canada (79 623 \$), ce qui représente un écart de 22 %. Il faut cependant indiquer que la richesse relative, mesurée par le produit intérieur brut par habitant, et le coût de la vie sont également moins élevés au Québec que dans le reste du Canada.

Par ailleurs, il existe d'autres indicateurs qui permettent de situer la rémunération du personnel enseignant des commissions scolaires du Québec. Il s'agit du traitement de départ, du traitement après 15 ans d'ancienneté et du traitement maximal. En matière de traitement après 15 ans d'ancienneté ainsi que de traitement maximal, le Québec se situe près de la moyenne des autres provinces et bien au-dessus de la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>5</sup>.

Le tableau 1.8a présente une comparaison du salaire statutaire annuel des enseignants des écoles publiques, au second cycle du secondaire, au Québec, en Ontario et dans la moyenne des pays de l'OCDE, en 2010-2011 (données disponibles les plus récentes). Le salaire de départ était moins élevé au Québec (39 796 \$) qu'en Ontario (43 772 \$) et que dans les pays de l'OCDE (moyenne de 40 752 \$). Cependant, le traitement maximal des enseignants québécois (71 352 \$) était près de celui des enseignants de l'Ontario (73 956 \$) et nettement plus élevé que le salaire moyen dans les pays de l'OCDE (65 155 \$).

Il est à souligner également qu'au Québec, le sommet de l'échelle salariale est atteint après 15 années d'expérience reconnue pour le traitement, alors que dans les pays de l'OCDE, le traitement maximal est atteint en moyenne après 24 années<sup>6</sup>.

Le salaire moyen des enseignants est moins élevé au Québec que dans les autres provinces, mais le coût de la vie y est également plus bas.

1. Les données sur le salaire de départ et le salaire maximal des enseignants en 2011-2012 sont des moyennes pondérées, calculées à partir des échelles de salaire des enseignants au 1<sup>er</sup> avril 2011 et au 1<sup>er</sup> avril 2012.
2. Il s'agit du salaire moyen pour toutes les catégories d'enseignants (temps plein, temps partiel, à la leçon, suppléants occasionnels, etc.). Les données de base pour le calcul du salaire moyen proviennent du Système d'information sur le personnel des commissions scolaires (PERCOS). Le salaire moyen des enseignants réguliers à temps plein était de 66 317 \$ en 2011-2012.
3. Les données sur le salaire moyen des éducateurs proviennent de l'*Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire*, une enquête annuelle réalisée par Statistique Canada à laquelle le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche participe.
4. Au Québec, la rémunération de base des enseignants des commissions scolaires est déterminée par les conventions collectives.
5. Voir la publication suivante : Statistique Canada et Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale 2013*, cat. 81-604-X, Ottawa, Statistique Canada, janvier 2014.
6. Dans les autres provinces, le sommet des échelles salariales est atteint plus rapidement qu'au Québec (entre 9 et 14 années). En Ontario, il est atteint en 10 ans. La source de ces données est fournie dans la note 5.

Tableau 1.8a

**Salaire statutaire annuel des enseignants des écoles publiques, au second cycle du secondaire, pour le Québec, l'Ontario et la moyenne des pays de l'OCDE, en 2010-2011 (en dollars courants)**

	Salaire de départ	Salaire après 15 ans	Salaire maximum
Québec	39 796	71 352	71 352
Ontario	43 772	73 956	73 956
Moyenne des pays de l'OCDE	40 752	54 165	65 155

Tableau 1.8b

**Salaire moyen des éducateurs des commissions scolaires, pour le Québec et les régions du Canada (en dollars courants)**

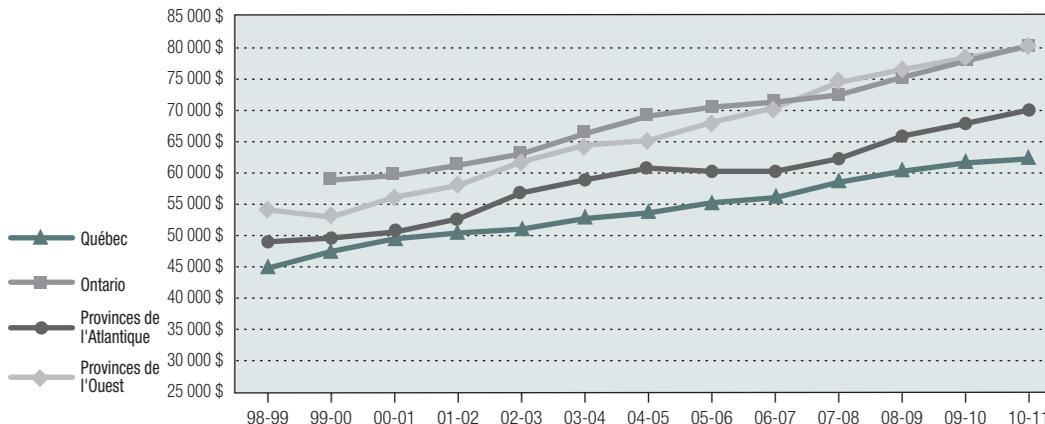
	1998-1999	2002-2003	2006-2007	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Québec</b>	<b>44 779</b>	<b>51 030</b>	<b>56 051</b>	<b>60 273</b>	<b>61 615</b>	<b>62 259</b>
<b>Canada sans le Québec</b>	<b>nd</b>	<b>62 096</b>	<b>70 087</b>	<b>74 963</b>	<b>77 258</b>	<b>79 623</b>
Provinces de l'Atlantique	48 993	56 837	60 269	65 900	67 917	70 077
Ontario	nd	63 067	71 350	75 294	77 886	80 389
Provinces de l'Ouest	54 100	61 777	70 474	76 546	78 419	80 178
<b>Canada</b>	<b>nd</b>	<b>59 446</b>	<b>66 817</b>	<b>71 602</b>	<b>73 698</b>	<b>75 678</b>

nd : donnée non disponible

Sources : Voir les notes 3 et 5 sous le texte.

Graphique 1.8

**Salaire moyen des éducateurs des commissions scolaires, pour le Québec et les régions du Canada (en dollars courants)**



## 2.1 L'accès à la préscolarisation

Le taux de scolarisation à 5 ans<sup>1</sup> oscille entre 97 % et 99 % depuis de nombreuses années. Il n'y a pas de différence significative entre les garçons et les filles en ce qui concerne l'accès à la maternelle 5 ans, non plus qu'à la maternelle 4 ans. Auparavant, le taux de préscolarisation à 4 ans se maintenait entre 6 % et 9 %; ce taux est nettement plus élevé depuis 1994-1995, puisque les enfants inscrits au programme d'animation Passe-Partout sont dorénavant comptés. Le taux était de 21,1 % en 2012-2013.

Dans chaque pays, les garderies, les maternelles, les écoles ordinaires et les familles participent à différents degrés à l'éducation des jeunes enfants. Au Québec, on confie aux garderies une part relativement importante des activités éducatives, laissant le système scolaire officiel intervenir plus tard dans la vie des enfants. Ainsi, au Québec, les enfants de 5 ans ont à peu près les mêmes probabilités de fréquenter l'école, que ce soit la maternelle ou le primaire, que les enfants des autres pays du G8<sup>2</sup>. En 2010-2011, l'accès à l'école à 5 ans était presque universel dans la plupart des pays du G8. Par contre, en ce qui concerne les activités éducatives offertes aux enfants de 4 ans, le Québec est loin des pays où le taux de scolarisation à 4 ans est presque identique à celui des enfants de 5 ans. De même, au Québec et au Canada, les enfants de 3 ans ne sont pas scolarisés. Cela constitue une exception parmi les pays du G8. De plus, la majorité des enfants inscrits à la maternelle 4 ans au Québec sont dans le programme d'animation Passe-Partout. À partir de la maternelle 5 ans, les enfants entrent officiellement dans le système scolaire québécois.

À la maternelle 5 ans, on comptait, en 2011-2012, 2,9 % d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). La proportion était de 1,6 % chez les filles, mais de plus du double (4,1 %) chez les garçons.

En 2012-2013, 99,5 % des enfants fréquentaient la maternelle 5 ans.

1. Il s'agit du nombre d'enfants inscrits à la maternelle 5 ans, quel que soit leur âge, en proportion de la population âgée de 5 ans, ou de 4 ans dans le cas de la maternelle 4 ans. Il y a peu d'enfants inscrits à la maternelle 5 ans qui ne sont pas effectivement âgés de 5 ans le 30 septembre, et encore moins d'enfants à la maternelle 4 ans qui n'ont pas 4 ans. Des variations dans les estimations de la population âgée de 4 ou 5 ans peuvent influencer sur le calcul de ces taux, probablement plus que tout autre facteur.
2. L'OCDE calcule des taux nets de scolarisation. Il s'agit de la proportion d'enfants d'un âge donné qui fréquentent l'école, soit à la maternelle, soit au primaire. Les deux régimes sont confondus, car les différences nationales sont importantes. Le taux net de scolarisation ne tient aucunement compte du type de fréquentation. Les concepts de temps plein ou de temps partiel, d'heures ou de journées de fréquentation par semaine sont donc ignorés. Là aussi, les différences nationales peuvent être importantes.

Tableau 2.1

**Proportion d'enfants inscrits à la maternelle 4 ans ou 5 ans (en %)**

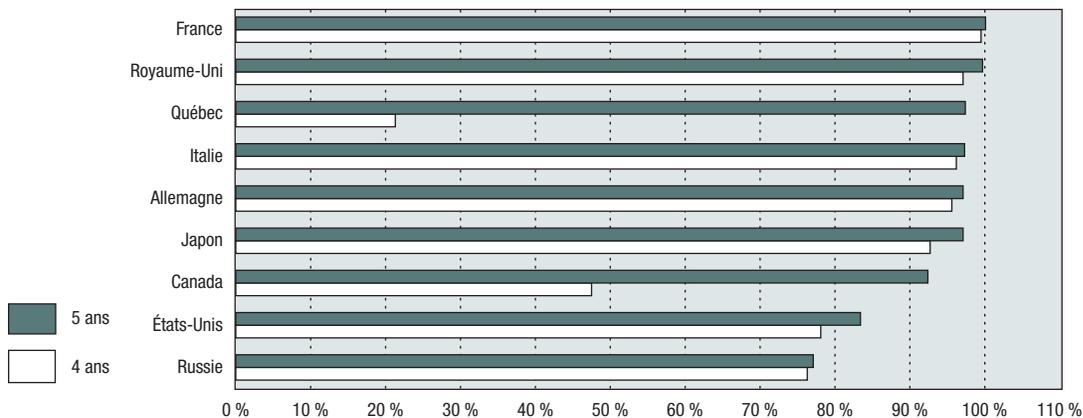
	1982-1983	1992-1993	2002-2003	2007-2008	2011-2012	2012-2013
<b>Maternelle 4 ans</b>	<b>8,0</b>	<b>9,2</b>	<b>19,6</b>	<b>20,0</b>	<b>20,7</b>	<b>21,1</b>
Programme d'animation						
Passe-Partout	—	—	11,1	12,5	13,3	13,9
Autres catégories	—	—	8,5	7,5	7,3	7,2
<b>Maternelle 5 ans</b>	<b>97,4</b>	<b>96,7</b>	<b>98,1</b>	<b>97,9</b>	<b>98,3</b>	<b>99,5</b>

— : sans objet

Sources : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Statistique Canada.

Graphique 2.1

**Taux nets de scolarisation à 4 ans ou à 5 ans, pour le Québec et les pays du G8, en 2010-2011 (en %)**



## 2.2 L'accès au secondaire en formation générale – Secteur des jeunes

L'accès à la 5<sup>e</sup> secondaire en 2012-2013 se situait à 75,5 %, tandis que l'accès à la 4<sup>e</sup> secondaire était de 86,3 %. Par ailleurs, 96,8 % des jeunes ont accédé à la 3<sup>e</sup> secondaire en 2012-2013.

Dans une perspective plus historique, le graphique 2.2 montre que l'accès à la 4<sup>e</sup> et à la 5<sup>e</sup> secondaire a sensiblement augmenté au cours des années 1980. Cette tendance s'explique par le fait que le passage vers la formation professionnelle a été retardé au profit d'une formation générale plus poussée. Le graphique montre aussi une chute en 1985-1986 (4<sup>e</sup> secondaire) et en 1986-1987 (5<sup>e</sup> secondaire), qui est due au redressement des notes de passage<sup>1</sup>. On relève une baisse temporaire de la persévérance, mais la tendance à la hausse n'a pas tardé à se manifester à nouveau. Depuis une vingtaine d'années, la situation est relativement stable.

Les différences entre les sexes quant au taux d'accès en 2012-2013 se manifestent en 4<sup>e</sup> secondaire, avec un écart de 6,4 points en faveur des filles. L'écart se creuse en 5<sup>e</sup> secondaire avec 11,8 points de différence.

En 2012-2013, en formation générale au secteur des jeunes, l'accès à la 5<sup>e</sup> secondaire était de 75,5 %.

1. La nouvelle note de passage plus élevée s'appliquait aux élèves qui entraient au secondaire en 1982-1983.

Tableau 2.2

**Proportion des jeunes qui accèdent au second cycle du secondaire en formation générale, réseaux public et privé réunis, selon le sexe (en %)**

	1982-1983	1992-1993	2002-2003	2010-2011	2011-2012	2012-2013
<b>3<sup>e</sup> secondaire</b>	<b>86,3</b>	<b>91,7</b>	<b>91,6</b>	<b>96,0</b>	<b>97,5</b>	<b>96,8</b>
Sexe masculin	82,5	89,9	90,1	95,9	97,6	96,8
Sexe féminin	90,3	93,6	93,1	96,0	97,5	96,8
<b>4<sup>e</sup> secondaire</b>	<b>64,1</b>	<b>84,6</b>	<b>83,7</b>	<b>83,9</b>	<b>85,4</b>	<b>86,3</b>
Sexe masculin	59,9	81,6	80,5	80,6	80,8	83,2
Sexe féminin	68,6	87,7	87,1	87,3	88,3	89,6
<b>5<sup>e</sup> secondaire</b>	<b>56,7</b>	<b>73,2</b>	<b>73,1</b>	<b>74,8</b>	<b>75,3</b>	<b>75,5</b>
Sexe masculin	53,6	68,5	66,8	69,7	70,1	69,7
Sexe féminin	59,9	78,2	79,6	80,0	80,8	81,5

Sources : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Statistique Canada.

Graphique 2.2

**Proportion des jeunes qui accèdent à la 4<sup>e</sup> et à la 5<sup>e</sup> secondaire en formation générale au secteur des jeunes (en %)**



## 2.3 L'accès à la formation professionnelle au secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes

L'accès des personnes âgées de moins de 20 ans à des programmes de formation professionnelle était de 17,9% en 2012-2013. Depuis 1998-1999, l'accès des personnes déjà titulaires d'un diplôme d'études secondaires (DES) est relativement stable et oscille entre 9% et 10%. Il se situait à 9,7% en 2012-2013.

Puisque la filière du professionnel court a été supprimée en 1989-1990, la plupart des élèves qui se seraient orientés vers cette filière il y a des années se trouvent aujourd'hui dans les nouveaux parcours de formation axés sur l'emploi, qui font partie de la formation générale. L'accès à la formation professionnelle des élèves non diplômés se situait à 8,3% en 2012-2013 et représentait 46,1% de l'ensemble des entrées en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans.

Les programmes de formation professionnelle attirent plus de garçons que de filles. Ainsi, en 2012-2013, 23,0% des garçons se sont dirigés vers ces programmes par rapport à 12,7% des filles. La même situation avait cours autant pour les élèves diplômés que pour ceux et celles qui ne l'étaient pas. On observe ici la contrepartie de ce qui se produit à la formation générale au secteur des jeunes (voir la fiche 2.2), où les filles montrent une plus grande persévérance.

En 2012-2013, l'accès aux études en formation professionnelle était de 17,9% chez les personnes âgées de moins de 20 ans; plus de la moitié étaient déjà titulaires d'un diplôme d'études secondaires (DES).

Tableau 2.3

**Taux d'accès à la formation professionnelle avant l'âge de 20 ans, aux secteurs des jeunes et des adultes (en %)**

	1990-1991	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2011-2012	2012-2013 <sup>p</sup>
<b>Ensemble</b>	<b>17,1</b>	<b>17,2</b>	<b>18,2</b>	<b>17,2</b>	<b>18,3</b>	<b>17,9</b>
Élèves non titulaires d'un DES	9,3	7,3	9,2	7,7	8,2	8,3
Élèves déjà titulaires d'un DES	7,8	9,9	9,0	9,5	10,1	9,7
<b>Sexe masculin</b>	<b>21,3</b>	<b>20,9</b>	<b>23,1</b>	<b>21,7</b>	<b>23,7</b>	<b>23,0</b>
Élèves non titulaires d'un DES	13,0	9,8	12,4	10,4	11,3	11,3
Élèves déjà titulaires d'un DES	8,3	11,1	10,8	11,3	12,4	11,7
<b>Sexe féminin</b>	<b>12,7</b>	<b>13,3</b>	<b>13,0</b>	<b>12,6</b>	<b>12,8</b>	<b>12,7</b>
Élèves non titulaires d'un DES	5,6	4,7	5,8	4,9	5,0	5,2
Élèves déjà titulaires d'un DES	7,2	8,6	7,2	7,7	7,8	7,5

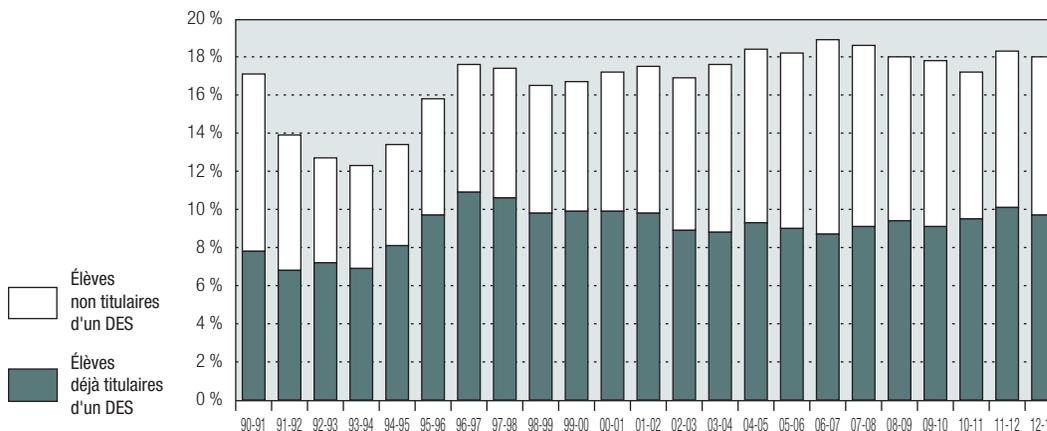
p : données provisoires et incomplètes

DES : diplôme d'études secondaires

Sources : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Statistique Canada.

Graphique 2.3

**Probabilité d'accéder à la formation professionnelle avant l'âge de 20 ans, aux secteurs des jeunes et des adultes (en %)**



## 2.4 L'accès à la formation générale au secondaire – Secteur des adultes<sup>1</sup>

Les élèves qui n'obtiennent pas de diplôme d'études secondaires (DES) au secteur des jeunes ne sont pas tous des décrocheurs et des décrocheuses. Bon nombre poursuivent leurs études au secteur des adultes.

En 2007-2008, 16,4 % des élèves d'une génération d'âge scolaire passaient directement du secteur des jeunes à celui des adultes avant l'âge de 20 ans, en formation générale, sans même interrompre leur cheminement scolaire. En 1984-1985, ce taux n'était que de 1,3 %; il s'est donc multiplié par 12. Dans ce contexte, le taux relativement faible de 5,0 % observé en 1992-1993 (voir le graphique 2.4) est l'effet des modifications apportées au financement des activités éducatives des élèves adultes en formation générale. Ce financement avait alors fait l'objet d'une enveloppe fermée<sup>2</sup>. La hausse observée en 1993-1994 (passage de 5 % à 9 %) est certainement due en partie au fait que l'enveloppe budgétaire a été à nouveau ouverte pour les effectifs de 16 à 18 ans.

Si l'on observe la proportion de ceux et celles qui, après avoir interrompu leurs études, reviennent s'inscrire en formation générale chez les adultes, on constate que le poids de ces retours parmi les entrées des élèves de 15 à 19 ans au secteur des adultes l'emportait, jusqu'en 1986-1987, sur celui des passages directs à partir du secteur des jeunes. Depuis, ce dernier type de cheminement a toutefois pris de l'ampleur et regroupait, en 2007-2008, près des quatre cinquièmes des nouvelles inscriptions d'élèves n'ayant pas atteint l'âge de 20 ans.

La mission du secteur des adultes ne se limite pas à donner aux élèves qui quittent le secteur des jeunes l'occasion d'obtenir leur diplôme en bénéficiant d'une formation adaptée. Le secteur des adultes accueille également des personnes déjà diplômées qui souhaitent enrichir leur formation initiale. De plus, parmi les personnes non diplômées qui entrent au secteur des adultes, certaines ne désirent que répondre à des besoins plus circonscrits, par exemple, profiter du contenu d'un cours particulier.

En 2007-2008, la proportion d'élèves de moins de 20 ans qui passaient directement du secteur des jeunes à celui des adultes se situait à 16,4 %.

1. En raison de changements technologiques au Ministère provoquant l'instabilité des données nécessaires à la production de cette fiche, il n'a pas été possible de la mettre à jour depuis l'édition 2009 des *Indicateurs de l'éducation*. Des travaux sont en cours pour revoir l'indicateur.
2. En conséquence, les commissions scolaires ont dû inciter des élèves à rester au secteur des jeunes, où l'enveloppe financière est toujours ouverte, puisqu'il n'y avait plus autant de ressources financières pour les accueillir au secteur des adultes en 1992-1993.

Tableau 2.4

**Taux d'accès au secteur des adultes en formation générale, avant l'âge de 20 ans, sans avoir obtenu de diplôme du secondaire, selon le sexe (en %)**

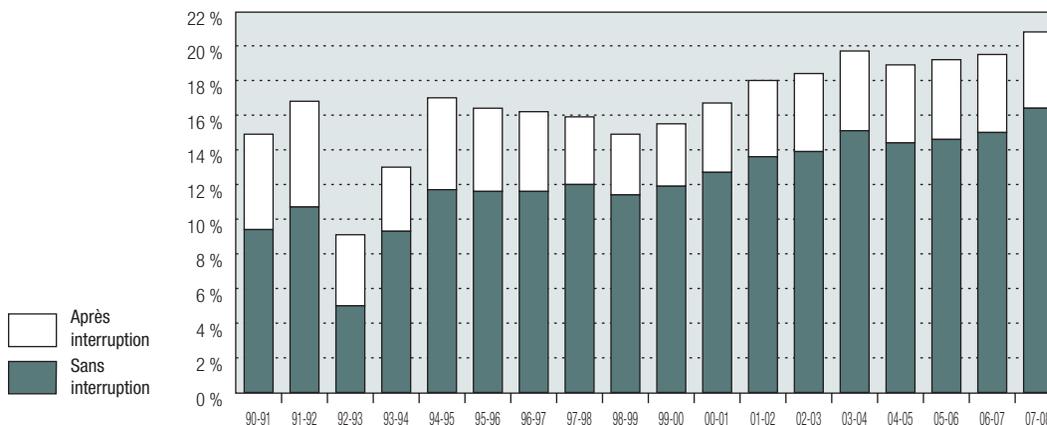
	1984-1985	1994-1995	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
<b>Ensemble</b>	<b>3,2</b>	<b>17,0</b>	<b>18,9</b>	<b>19,2</b>	<b>19,4</b>	<b>20,8</b>
En continuité <sup>1</sup> avec le secteur des jeunes	1,3	11,7	14,4	14,6	15,0	16,4
Après interruption des études	2,0	5,3	4,5	4,6	4,5	4,4
<b>Sexe masculin</b>	<b>3,3</b>	<b>19,4</b>	<b>21,1</b>	<b>21,3</b>	<b>21,6</b>	<b>22,2</b>
En continuité <sup>1</sup> avec le secteur des jeunes	1,4	13,7	16,2	16,2	16,5	17,4
Après interruption des études	1,9	5,8	4,9	5,1	5,0	4,8
<b>Sexe féminin</b>	<b>3,1</b>	<b>14,6</b>	<b>16,7</b>	<b>17,1</b>	<b>17,2</b>	<b>19,3</b>
En continuité <sup>1</sup> avec le secteur des jeunes	1,1	9,7	12,6	13,0	13,3	15,4
Après interruption des études	2,0	4,9	4,1	4,1	3,9	3,9

1. En continuité : se dit des élèves inscrits au secteur des jeunes le 30 septembre de l'année précédente.

Sources : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Statistique Canada.

Graphique 2.4

**Probabilité d'accéder au secteur des adultes en formation générale avant l'âge de 20 ans sans avoir obtenu de diplôme du secondaire (en %)**



### 3.1 La réussite<sup>1</sup> au second cycle du secondaire en formation générale au secteur des adultes

En 2011-2012, en formation générale au secteur des adultes, la proportion de titulaires d'un diplôme ou d'une qualification parmi les sortants et sortantes du second cycle du secondaire s'élevait à 45,8%. En 1988-1989, première année où l'on a pu distinguer les nouvelles inscriptions selon le service d'enseignement, la réussite était de 23,2%. La réussite a donc doublé depuis ce temps.

Le second cycle du secondaire est le seul service d'enseignement de la formation générale des adultes dont l'objectif est de conduire au diplôme d'études secondaires (DES). Les autres services visent à parfaire la formation des élèves pour leur permettre d'accéder ensuite au second cycle du secondaire ou d'acquérir les préalables à l'admission aux études professionnelles ou postsecondaires<sup>2</sup>.

Parmi les sortants et sortantes de moins de 20 ans, la proportion de titulaires d'un diplôme ou d'une qualification est plus élevée que pour l'ensemble des âges. Ainsi, au second cycle du secondaire, 62,6% des élèves sortants en 2011-2012 qui n'ont pas atteint leurs 20 ans sont titulaires d'un diplôme ou d'une qualification, ce qui représente une augmentation importante, puisque la proportion correspondante en 1988-1989 était de 36,3%.

Depuis 1988-1989, les taux de réussite sont plus élevés pour le sexe féminin. Entre 1988-1989 et 2011-2012, l'écart entre le taux de réussite des hommes et celui des femmes est passé de 0,9 à 5,5 points de pourcentage, tous âges confondus. Chez les moins de 20 ans, l'écart s'est également accru, passant de 0,2 à 4,4 points de pourcentage durant la même période.

Parmi les moins de 20 ans inscrits au secteur des adultes au second cycle du secondaire en 2011-2012, 62,6% étaient titulaires d'un diplôme ou d'une qualification.

1. La réussite en formation générale est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un diplôme ou d'une qualification parmi l'ensemble des élèves de la formation générale qui ont quitté les études secondaires avec ou sans diplôme ou qualification. Les diplômes et les qualifications comptés sont ceux qui ont été obtenus pendant l'année de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante lorsque l'élève n'est pas réinscrit. Les sorties sans diplôme ou qualification sont constituées de personnes qui ont été absentes durant au moins les deux années qui ont suivi la dernière année d'inscription.
2. Les services d'enseignement offerts en formation générale des adultes sont les suivants : soutien pédagogique, alphabétisation, présecondaire, premier cycle du secondaire, second cycle du secondaire, intégration sociale, intégration socioprofessionnelle, francisation, préparation à la formation professionnelle et préparation aux études postsecondaires.

Tableau 3.1

**Proportion des élèves de la formation générale des adultes qui ont quitté les études du second cycle du secondaire avec un diplôme ou une qualification, selon le sexe, l'âge et l'année de la dernière inscription (en %)<sup>1</sup>**

	1988-1989	1995-1996	2000-2001	2009-2010	2010-2011 <sup>e</sup>	2011-2012 <sup>e</sup>
<b>Sexe masculin</b>						
Tous âges	22,7	50,2	44,8	45,7	44,8	43,1
Avant l'âge de 20 ans	36,2	61,0	53,3	57,2	57,7	60,5
<b>Sexe féminin</b>						
Tous âges	23,6	55,9	51,3	55,8	52,1	48,6
Avant l'âge de 20 ans	36,4	67,5	62,3	66,0	63,4	64,9
<b>Ensemble</b>						
Tous âges	23,2	53,2	48,0	50,8	48,3	45,8
Avant l'âge de 20 ans	36,3	64,3	57,5	61,5	60,4	62,6

e : estimations

1. Depuis 2008-2009, la 3<sup>e</sup> année du secondaire est passée du 1<sup>er</sup> cycle au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Graphique 3.1

**Proportion des élèves de la formation générale des adultes qui ont quitté les études du second cycle du secondaire avec un diplôme, selon le sexe, l'âge et l'année de la dernière inscription (en %)**



## 3.2 La réussite<sup>1</sup> en formation professionnelle au secondaire

Parmi les élèves de la formation professionnelle<sup>2</sup> qui quittaient leurs études en 2011-2012, 68,8 % ont obtenu un diplôme ou une qualification. Si l'on ne considère que l'effectif jugé comme étant véritablement en quête d'un diplôme, soit les élèves inscrits à temps plein<sup>3</sup>, la proportion de titulaires d'un diplôme ou d'une qualification parmi les sortants et sortantes atteignait 87,6 %.

Depuis le début de la réforme de la formation professionnelle en 1987-1988, la proportion d'élèves qui ont obtenu un diplôme ou une qualification a augmenté de façon appréciable. Par exemple, à la fin de 2011-2012, elle atteignait 74,9 % des sortants et sortantes des programmes menant au diplôme d'études professionnelles (DEP), contre 54,4 % en 1990-1991. Par rapport à la situation qui existait au professionnel long au milieu des années 1980, la réussite ne semble pas avoir beaucoup augmenté. Cependant, il faut savoir que les données alors disponibles ne concernaient que le secteur des jeunes. Si l'on ne considère que les élèves inscrits à temps plein<sup>3</sup>, l'amélioration est plus visible. En effet, comme on l'a déjà noté, la proportion de titulaires d'un diplôme ou d'une qualification parmi les sortants et sortantes inscrits à temps plein en 2011-2012 s'élevait à 87,6 %, alors qu'elle était de 56,3 % en 1980-1981.

Si l'on tient compte de toutes les sorties, sans distinguer les secteurs et les régimes d'études, on observe encore que la part des diplômés et des qualifiés a augmenté depuis le début des années 1980. Effectivement, on comptait 46,6 % de personnes diplômées ou qualifiées parmi l'ensemble des personnes ayant quitté la formation professionnelle en 1980-1981. Cette proportion globale est passée à 68,8 % en 2011-2012.

Les nouvelles inscriptions en formation professionnelle ont subi une baisse importante dans les années 1980 (voir la fiche 2.4). Une formation générale plus poussée est maintenant exigée pour accéder à ce type de formation. Cette situation explique en grande partie le fait que le taux de réussite de l'ensemble des sortants et sortantes a été plus élevé au cours des dernières années. En effet, les personnes diplômées ou qualifiées de la formation générale ont toujours eu un taux de réussite en formation professionnelle supérieur à celui des personnes ne l'étant pas.

Les différences entre les résultats des garçons et des filles ont varié avec les années. L'année 1999-2000 a été marquée par un renversement de tendance à la sortie des programmes menant au diplôme d'études professionnelles, alors que la réussite des filles a dépassé celle des garçons (70,2 % contre 63,9 %). Auparavant, la réussite des garçons était de 2 à 10 points plus élevée que celle des filles. Cependant, lorsqu'on ne retient que l'ensemble des sorties selon le sexe

sans tenir compte du programme ou du régime d'études, le sexe féminin l'emporte depuis longtemps. Dès 1985-1986, la proportion d'élèves de sexe féminin qui terminaient leurs études professionnelles avec un diplôme ou une qualification était de 36,2 %, contre 28,7 % pour les élèves de sexe masculin; en 2011-2012, les proportions respectives étaient de 71,7 % et de 66,7 %.

En 2011-2012, les taux de réussite des garçons et des filles dans les programmes conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) étaient de 77,3 % et de 71,8 % respectivement.

1. La réussite en formation professionnelle est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un diplôme parmi l'ensemble des élèves de la formation professionnelle ayant quitté les études secondaires avec ou sans diplôme. Les diplômes comptés sont ceux obtenus pendant l'année de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante en l'absence de réinscription de l'élève. Les sorties sans diplôme sont celles des personnes qui ont été absentes durant au moins les deux années qui ont suivi la dernière année d'inscription.
2. Comme il n'est pas absolument nécessaire, pour les commissions scolaires, de faire connaître le nombre d'inscriptions en formation professionnelle quand elles ne donnent pas lieu à une sanction, il se peut que le dénominateur des taux de réussite soit incomplet.
3. Le temps plein désigne les inscriptions à 270 heures ou plus de cours par année.

Tableau 3.2

**Proportion des élèves de la formation professionnelle au secondaire qui quittent leurs études avec un diplôme ou une qualification<sup>1</sup>, selon le sexe, la catégorie et l'année de la dernière inscription (en %)**

	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1999-2000	2010-2011	2011-2012 <sup>a</sup>
<b>Sexe masculin</b>							
PL ou DEP <sup>2</sup>	57,1	58,3	60,0	67,7	63,9	76,6	77,3
Temps plein <sup>3</sup>	51,8	51,4	81,1	79,5	81,6	87,6	88,1
Toutes les sorties	48,3	28,7	21,7	46,2	50,7	65,6	66,7
<b>Sexe féminin</b>							
PL ou DEP <sup>2</sup>	65,5	69,5	50,3	64,5	70,2	73,7	71,8
Temps plein <sup>3</sup>	61,3	62,0	80,0	78,3	82,4	87,7	87,1
Toutes les sorties	45,2	36,2	39,3	54,0	65,7	73,8	71,7
<b>Ensemble</b>							
PL ou DEP <sup>2</sup>	61,7	64,1	54,4	66,1	66,6	75,4	74,9
Temps plein <sup>3</sup>	56,3	56,6	80,6	78,9	82,0	87,6	87,6
Toutes les sorties	46,6	32,1	27,9	49,5	56,6	69,1	68,8

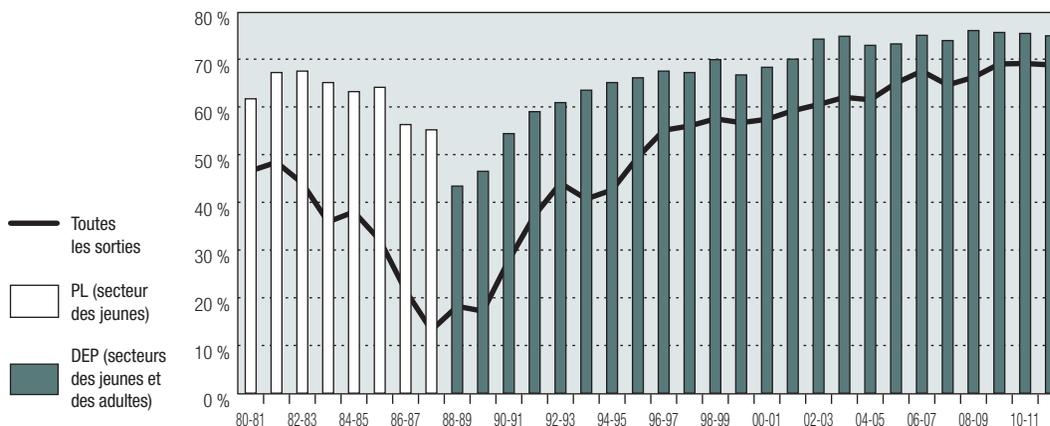
e : estimations

1. Tous les diplômes ou toutes les qualifications du secondaire sont considérés.
2. En 1980-1981 et en 1985-1986, ce sont les inscriptions au professionnel long (PL) dans le secteur des jeunes qui ont été examinées. Depuis 1988-1989, il s'agit des inscriptions aux programmes qui conduisent au diplôme d'études professionnelles (DEP) dans les secteurs des jeunes et des adultes.
3. Le temps plein désigne les inscriptions à 270 heures ou plus de cours par année.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Graphique 3.2

**Proportion des élèves qui sortent de la formation professionnelle au secondaire avec un diplôme ou une qualification, selon l'année de la dernière inscription (en %)**



### 3.3 Les sorties sans diplôme ni qualification au secondaire

Le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel)<sup>1</sup> du secondaire, en formation générale des jeunes, était de 15,3 % en 2012-2013. Il s'agit d'une baisse de près d'un point de pourcentage avec le taux de l'année précédente (16,2 % en 2011-2012).

Le décrochage annuel en formation générale des jeunes est en diminution depuis 2002-2003. Cette tendance, qui était plus légère jusqu'en 2006-2007 (de 22,2 % à 20,7 %), est plus marquée ces dernières années. En effet, le taux annuel de décrochage est passé de 20,7 % en 2006-2007 à 15,3 % en 2012-2013. Cette diminution appréciable des dernières années est due en partie à l'obtention de certificats dans les nouveaux parcours de formation au second cycle du secondaire. On peut avancer l'hypothèse que la plupart des élèves qui ont obtenu ces nouveaux certificats auraient autrement été des sortants ou sortantes sans diplôme ni qualification (décrocheurs ou décrocheuses). Cette baisse récente du décrochage annuel est aussi attribuable à une plus grande persévérance des élèves, qui notamment poursuivent leurs études en formation professionnelle ou en formation générale des adultes.

Le décrochage annuel en formation générale des jeunes est plus élevé chez les garçons que chez les filles. En 2012-2013, le taux annuel de décrochage s'élève à 18,8 % pour les garçons, comparativement à 11,9 % pour les filles. Il s'agit donc d'un écart de 6,9 points de pourcentage. Cet écart entre garçons et filles tend à s'amenuiser au fil des années. Dix ans auparavant, soit en 2002-2003, 12,3 points séparaient garçons et filles. En 2006-2007, cet écart est passé à 10,4 points, tandis qu'en 2009-2010, il était de 7,9 points. Il est à signaler que les garçons obtiennent la plus grande part des nouveaux certificats délivrés depuis 2007-2008, ce qui contribue à diminuer légèrement l'écart entre garçons et filles.

En 2012-2013, le taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel) en formation générale des jeunes était de 15,3 %. Ce résultat constitue une diminution de 6,9 points par rapport à la situation observée dix ans plus tôt (22,2 % en 2002-2003).

1. Cet indicateur représente l'événement annuel que constitue le décrochage en formation générale des jeunes. Il a été présenté dans les *Indicateurs de l'éducation* pour la première fois dans l'édition de 2012 et il a remplacé l'indicateur des éditions précédentes sur le décrochage scolaire au secondaire. L'indicateur précédent, qui représentait l'état du décrochage au secondaire à un âge donné dans la population, ne peut plus être calculé en raison de certaines difficultés d'ordre méthodologique. Il avait été retenu parce qu'il permettait de faire des comparaisons interprovinciales. Or, la mesure du décrochage de Statistique Canada pour les provinces est désormais effectuée à partir de l'*Enquête sur la population active* (EPA). Ces résultats obtenus par Statistique Canada ne sont plus comparables avec ceux du décrochage par âge. Le nouvel indicateur, le taux de décrochage annuel, reflète mieux la réalité des organismes scolaires du Québec. Bien connu dans le milieu scolaire, il peut être calculé par école, par commission scolaire et par région administrative. L'indicateur précédent ne pouvait être calculé qu'à l'échelle provinciale. Le nouvel indicateur représente, parmi l'ensemble des sortants et sortantes de la formation générale au secteur des jeunes, la proportion de ceux et celles qui n'obtiennent durant l'année considérée ni un diplôme ni une qualification du secondaire et qui ne sont l'année suivante réinscrits nulle part dans le système scolaire québécois. Outre ces sortants et sortantes sans diplôme ni qualification, l'ensemble des sortants et sortantes est constitué des élèves qui obtiennent durant l'année considérée un diplôme ou une qualification. Les diplômes et qualifications retenus sont les suivants : le diplôme d'études secondaires en formation générale (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), le certificat de formation en entreprise de récupération (CFER), le certificat en insertion socioprofessionnelle des jeunes (ISPJ), l'attestation de formation professionnelle (AFP) et, depuis 2007-2008, le certificat de formation dans un métier semi-spécialisé (CFMS) et le certificat préparatoire au marché du travail (CFPT).

Tableau 3.3

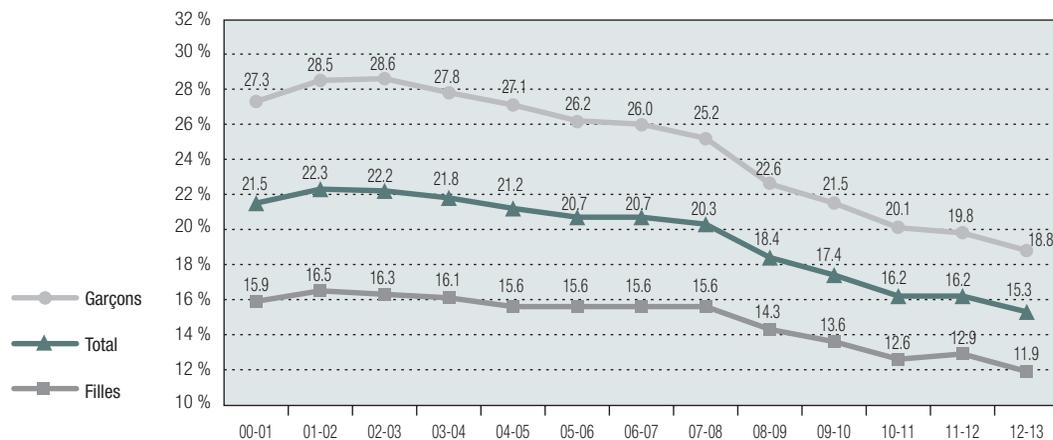
**Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage), en formation générale des jeunes, selon le sexe (en %)**

	2002-2003	2004-2005	2006-2007	2010-2011	2011-2012	2012-2013
<b>Ensemble</b>	<b>22,2</b>	<b>21,2</b>	<b>20,7</b>	<b>16,2</b>	<b>16,2</b>	<b>15,3</b>
Sexe masculin	28,6	27,1	26,0	20,1	19,8	18,8
Sexe féminin	16,3	15,6	15,6	12,6	12,9	11,9

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Graphique 3.3

**Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage), en formation générale des jeunes, selon le sexe (en %)**



## 4.1 Les résultats aux épreuves du secondaire selon certaines variables – Secteur des jeunes

Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche fait passer des épreuves, appelées « épreuves uniques », en vue de la sanction des études dans les classes de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire. La moyenne des résultats de juin 2013 dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques s'établissait à 72,4%<sup>1</sup>. Le taux de réussite était de 86,1 %.

Alors que la persévérance scolaire des filles est nettement supérieure à celle des garçons, un tel écart n'a pas été observé en ce qui concerne les résultats aux épreuves uniques. Ce sont peut-être les abandons scolaires, plus importants chez les garçons que chez les filles, qui expliquent ce faible écart, puisque ce sont généralement les élèves les plus faibles qui abandonnent leurs études.

La moyenne obtenue dans les établissements privés a été de 79,2%. Elle dépasse de 8,7 points de pourcentage celle enregistrée dans les commissions scolaires (70,5%). Le taux de réussite a été établi à 83,4% dans le réseau public, comparativement à 96,1% dans le réseau privé. Parmi les facteurs qui peuvent expliquer ces différences<sup>2</sup>, notons le fait que les établissements du réseau privé peuvent faire une sélection des candidats au moment de l'admission.

Les résultats des élèves qui étudient en français ont été plus élevés que ceux des élèves qui étudient en anglais, la moyenne des premiers dépassant de 1,8 point celle des seconds. Par ailleurs, le taux de réussite des élèves qui étudient en français était de 4 points plus élevé que celui des élèves qui étudient en anglais.

Les meilleurs résultats ont été obtenus à l'épreuve d'anglais, langue seconde (programme enrichi) de 5<sup>e</sup> secondaire, tandis que les résultats les plus faibles ont été enregistrés en mathématique : culture, société et technique de 4<sup>e</sup> secondaire. On observe un taux de réussite de 90,6% pour l'épreuve de français, langue d'enseignement de 5<sup>e</sup> secondaire et de 97% pour l'épreuve d'anglais, langue d'enseignement de 5<sup>e</sup> secondaire.

Les résultats des filles ont été supérieurs à ceux des garçons en français et en anglais, langues d'enseignement. Un faible écart sépare les résultats des filles de ceux des garçons dans les autres matières.

Le taux de réussite aux épreuves du secondaire de juin 2013 dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques était de 86,1 %.

1. Cette donnée est calculée à partir de la note finale des élèves. La note est composée, en parts égales, du résultat de l'élève à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école dite « modérée ». La modération est une opération qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant, comme base de comparaison, les résultats de chaque groupe d'élèves à l'épreuve unique.
2. « Le désavantage observé dans les écoles publiques au chapitre du rendement disparaît presque lorsqu'on tient compte d'autres facteurs scolaires. [...] Autrement dit, une fois prises en compte d'autres caractéristiques des écoles, y compris la moyenne par école du statut socioéconomique des parents, la fréquentation de l'école publique a affiché une corrélation positive avec le rendement individuel. » Voir : Statistique Canada, *À la hauteur : la performance des jeunes du Canada en lecture, en mathématiques et en sciences, étude PISA de l'OCDE — Premiers résultats pour les Canadiens de 15 ans*, n° 81-590-XP, décembre 2001, p. 47.

Tableau 4.1

**Résultats aux épreuves du secondaire dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques, au secteur des jeunes, selon le sexe, le réseau d'enseignement, la langue d'enseignement et la matière, en juin 2013 (en %)**

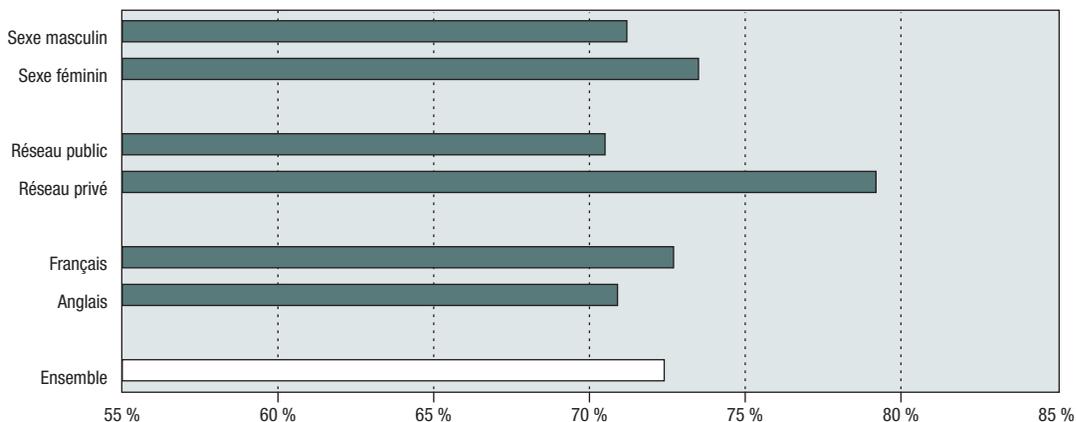
	Moyenne	Taux de réussite
Sexe masculin	71,2	84,7
Sexe féminin	73,5	87,4
Réseau public <sup>1</sup>	70,5	83,4
Réseau privé	79,2	96,1
Langue d'enseignement : français	72,7	86,7
Langue d'enseignement : anglais	70,9	82,7
Anglais, langue d'enseignement (5 <sup>e</sup> secondaire)	75,5	97,0
Anglais, langue seconde, programme de base (5 <sup>e</sup> secondaire)	77,2	95,7
Anglais, langue seconde, programme enrichi (5 <sup>e</sup> secondaire)	82,1	98,6
Français, langue d'enseignement (5 <sup>e</sup> secondaire)	72,6	90,6
Français, langue seconde (5 <sup>e</sup> secondaire)	77,2	92,7
Histoire et éducation à la citoyenneté (4 <sup>e</sup> secondaire)	70,8	81,1
Mathématique : culture, société et technique (4 <sup>e</sup> secondaire)	63,9	70,2
Mathématique : sciences naturelles (5 <sup>e</sup> secondaire)	72,9	86,2
Mathématique : technico-sciences (4 <sup>e</sup> secondaire)	69,1	81,0
Science et technologie (4 <sup>e</sup> secondaire)	73,4	86,9
<b>Ensemble</b>	<b>72,4</b>	<b>86,1</b>

1. À l'exception des commissions scolaires crie et Kativik et des établissements hors réseau.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Graphique 4.1

**Moyenne aux épreuves du secondaire dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques, au secteur des jeunes, selon le sexe, le réseau d'enseignement et la langue d'enseignement, en juin 2013 (en %)**



## 4.2 Les disparités régionales aux épreuves du secondaire – Secteur des jeunes

Cinq régions administratives ont enregistré une moyenne et un taux de réussite supérieurs à ceux de l'ensemble du Québec aux épreuves du secondaire de juin 2013<sup>1</sup> dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques. Ces régions sont la Capitale-Nationale, la Montérégie, le Centre-du-Québec, l'Estrie et la Mauricie. Les derniers rangs sont occupés par la Côte-Nord et le Nord-du-Québec.

Les disparités entre les régions ont varié entre 2012 et 2013. L'écart entre la moyenne la plus élevée et la moyenne la plus faible s'est pour sa part accentué, passant de 18 à 19 points de pourcentage, tandis que celui entre les taux de réussite est maintenant de 35,4 points, alors qu'il atteignait 31,5 points en 2012.

Les résultats aux épreuves uniques ne vont pas nécessairement de pair avec l'accès au diplôme d'études secondaires. En effet, dans certaines régions, il est possible que la faible persévérance scolaire contribue, en éliminant les candidats les plus faibles, à hausser les résultats aux épreuves uniques.

On note un écart de 35,4 points entre le taux de réussite des élèves de la région qui présente les meilleurs résultats (88,9 %) et celui des élèves de la région où les résultats ont été les plus faibles (53,5 %) aux épreuves de juin 2013 du secondaire, dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques.

1. Les résultats sont calculés à partir de la note finale des élèves. Cette note est composée, en parts égales, du résultat à l'épreuve unique du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la note de l'école dite « modérée ». La modération est une opération qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant, comme base de comparaison, les résultats de chaque groupe d'élèves à l'épreuve unique.

Tableau 4.2

**Résultats aux épreuves du secondaire dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques, au secteur des jeunes, selon la région administrative scolaire, en juin 2013 (en %)**

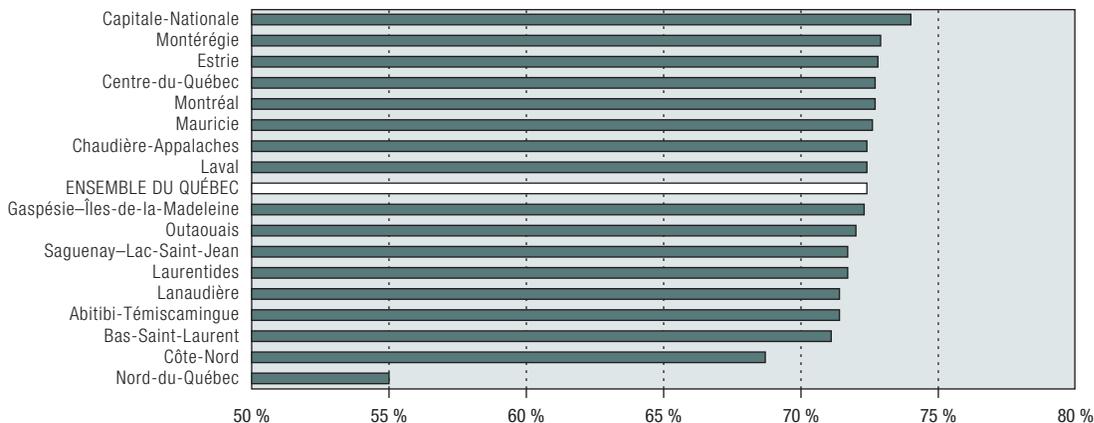
Région administrative	Moyenne	Taux de réussite
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	72,3	86,1
Bas-Saint-Laurent	71,1	85,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	71,7	85,7
Capitale-Nationale	74,0	88,9
Chaudière-Appalaches	72,4	86,5
Mauricie	72,6	86,9
Centre-du-Québec	72,7	87,6
Estrie	72,8	86,7
Montérégie	72,9	87,2
Montréal	72,7	85,3
Laval	72,4	86,1
Lanaudière	71,4	85,4
Laurentides	71,7	85,0
Outaouais	72,0	85,9
Abitibi-Témiscamingue	71,4	86,1
Côte-Nord	68,7	80,5
Nord-du-Québec <sup>1</sup>	55,0	53,5
<b>Ensemble</b>	<b>72,4</b>	<b>86,1</b>

1. Les résultats de cette région comprennent ceux de la Commission scolaire de la Baie-James, dont la moyenne et le taux de réussite sont respectivement de 69,5% et de 85,5%.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Graphique 4.2

**Moyenne aux épreuves du secondaire dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques, au secteur des jeunes, selon la région administrative scolaire, en juin 2013 (en %)**



## 4.3 L'épreuve de français de 5<sup>e</sup> secondaire – Secteur des jeunes

En juin 2013, la moyenne des notes obtenues à l'épreuve de français de 5<sup>e</sup> secondaire s'établissait à 72,6 %. Quant au taux de réussite, il se situait à 90,6 %<sup>1</sup>.

L'épreuve comportait trois volets : une production écrite, un exercice de compréhension de l'écrit et une épreuve d'expression orale. Les volets relatifs à la compréhension de l'écrit et à l'expression orale étaient sous la responsabilité des établissements d'enseignement; les résultats à ces épreuves ne sont pas présentés dans le tableau 4.3. Néanmoins, ils ont été pris en considération dans le calcul des résultats de l'ensemble de l'épreuve de français. En ce qui concerne la production écrite, qui était sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la moyenne a été établie à 72,1 % et le taux de réussite, à 82,8 %.

Alors que, pour l'ensemble des épreuves utilisées en vue de la sanction des études, aucune différence importante entre les garçons et les filles n'a été observée (voir la fiche 4.1), ces dernières ont obtenu des résultats nettement supérieurs à l'épreuve de français. La moyenne obtenue par les filles a dépassé de 5,7 points de pourcentage celle des garçons; l'écart entre les taux de réussite atteignait 8,1 points, aussi en faveur des filles. En ce qui concerne la production écrite, les filles ont obtenu une moyenne supérieure de 5,8 points à celle des garçons et un taux de réussite plus élevé de 10,6 points.

La moyenne des élèves du réseau privé a dépassé de 6,1 points celle des élèves des commissions scolaires. Dans le réseau public, 11,6 % des élèves ont échoué à l'épreuve, comparativement à 2,7 % dans le réseau privé. Pour ce qui est de la production écrite, les notes obtenues par les élèves du réseau privé ont été de 7 points supérieures à celles des élèves du réseau public. Le taux de réussite au volet de la production écrite, qui était de 83,6 % en juin 2012, a été de 82,8 % en 2013. Le taux de réussite de l'ensemble de l'épreuve a aussi légèrement baissé, passant de 90,7 à 90,6 %.

Le taux de réussite à l'épreuve de français de 5<sup>e</sup> secondaire de juin 2013 a été de 90,6 %. Les filles ont obtenu des résultats nettement supérieurs à ceux des garçons.

1. Les résultats sont calculés à partir de la note finale des élèves. Cette note finale est composée, en parts égales, du résultat de l'élève à l'épreuve unique du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la note de l'école dite « modérée ». La modération est une opération qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant, comme base de comparaison, les résultats de chaque groupe d'élèves à l'épreuve unique.

Tableau 4.3

**Résultats à l'épreuve de français de 5<sup>e</sup> secondaire au secteur des jeunes, selon le sexe et le réseau d'enseignement, en juin 2013 (en %)**

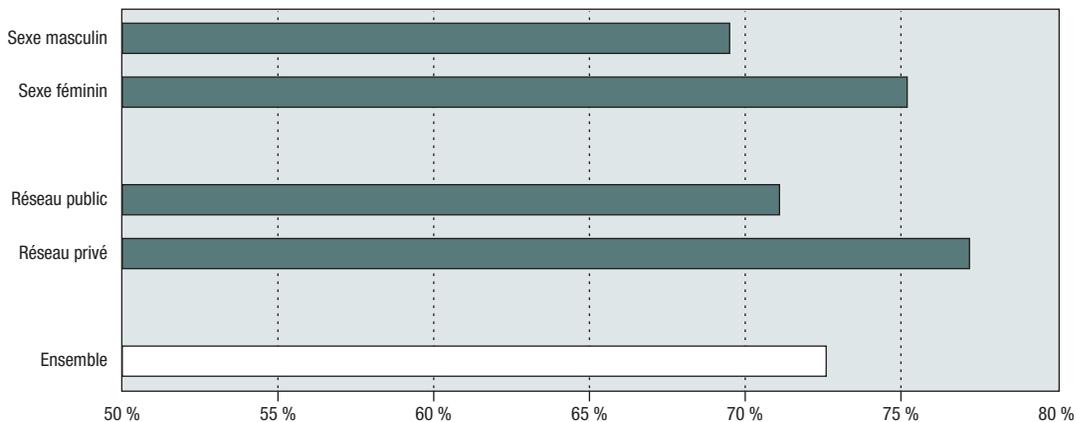
	Production écrite		Ensemble de l'épreuve	
	Moyenne	Taux de réussite	Moyenne	Taux de réussite
Sexe masculin	69,0	77,0	69,5	86,2
Sexe féminin	74,8	87,6	75,2	94,3
Réseau public <sup>1</sup>	70,4	79,6	71,1	88,4
Réseau privé	77,4	92,5	77,2	97,3
<b>Ensemble</b>	<b>72,1</b>	<b>82,8</b>	<b>72,6</b>	<b>90,6</b>

1. Sauf les commissions scolaires crie et Kativik et les établissements hors réseau.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Graphique 4.3

**Moyenne à l'épreuve de français de 5<sup>e</sup> secondaire au secteur des jeunes, selon le sexe et le réseau d'enseignement, en juin 2013 (en %)**



## 4.4 Les compétences en compréhension de l'écrit chez les élèves de 15 ans

Quelque 3 850 élèves québécois de 15 ans, issus de 157 écoles secondaires, ont participé, au printemps 2012, aux épreuves du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)<sup>1</sup>, organisées par les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>2</sup>. Soixante-cinq pays et économies, dont les trente-quatre pays membres de l'OCDE, ont participé au PISA 2012.

Lancé en 2000, le PISA évalue les compétences des élèves de 15 ans dans trois domaines, soit la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique. En 2012, tout comme en 2003, l'épreuve principale du PISA portait sur la culture mathématique.

En compréhension de l'écrit, les élèves québécois de 15 ans ont obtenu une moyenne de 520 points. Ce score les classe parmi les meilleurs des 65 pays et économies participants (voir le tableau 4.4). Seuls Shanghai-Chine, Hong Kong – Chine, Singapour, le Japon et la Corée ont obtenu un résultat moyen statistiquement supérieur à celui du Québec. Au Canada, la Colombie-Britannique est la seule province ayant obtenu un résultat moyen statistiquement supérieur à celui du Québec.

Les filles ont mieux réussi que les garçons à l'épreuve de lecture dans la plupart des pays qui ont participé au PISA 2012 et dans toutes les provinces canadiennes. Plus particulièrement, au Québec, les filles ont obtenu une moyenne de 35 points au-dessus de celle des garçons (537 contre 502). Cette différence est significative (voir le graphique 4.4).

Les élèves québécois qui fréquentent le réseau francophone ont obtenu une moyenne de 520 points en lecture, ce qui constitue un résultat à peine supérieur, et non significatif, à celui des élèves du réseau anglophone, qui est de 518 points. Dans les autres provinces où l'échantillon touchait les populations des réseaux anglophone et francophone, les résultats sont à l'avantage des élèves du secteur anglophone en Nouvelle-Écosse (+ 23), au Nouveau-Brunswick (+ 34), en Ontario (+ 43), en Alberta (+ 20), en Colombie-Britannique (+ 26) et au Manitoba (+ 2). Ces différences sont statistiquement significatives dans toutes ces provinces, à l'exception du Manitoba et de l'Alberta.

Les élèves québécois de 15 ans ont obtenu une moyenne de 520 points lors de l'épreuve de compréhension de l'écrit du PISA, tenue au printemps 2012, ce qui les place dans le peloton de tête des 65 pays et économies participants.

1. Le PISA 2012 comprenait une évaluation imprimée et une évaluation numérique pour l'évaluation des mathématiques et l'évaluation de compréhension de l'écrit. La version numérique sert de transition pour PISA 2015 qui sera entièrement effectuée par ordinateur. Par souci de comparabilité avec les versions antérieures à 2012 du PISA, nous présentons dans cette fiche les résultats à l'évaluation imprimée puisque seule cette version a été complétée par la totalité des pays et économies et par l'ensemble des élèves ayant participé au PISA 2012.
2. Une présentation des résultats des élèves québécois aux épreuves du PISA 2012 est accessible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/etablissements-scolaires-publics-et-privés/eleves/bulletin-releve-diplome/enquetes-internationales-et-pancanadiennes/>.

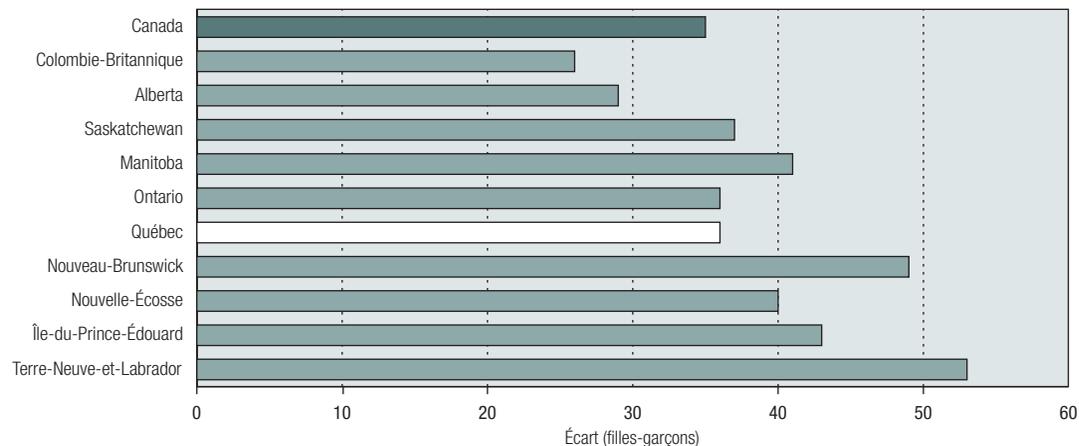
Tableau 4.4  
**Résultats et erreurs types<sup>1</sup> des élèves de 15 ans à l'épreuve de compréhension de l'écrit du PISA 2012, selon les pays occupant les 10 premiers rangs et les 10 provinces canadiennes**

Pays	Note moyenne	Erreur type	Province	Note moyenne	Erreur type
Shanghai – Chine	570	2,9	Colombie-Britannique	535	4,5
Hong Kong – Chine	545	2,8	Ontario	528	4,4
Singapour	542	1,4	Alberta	525	4,1
Japon	538	3,7	<b>Québec</b>	<b>520</b>	<b>3,6</b>
Corée	536	3,9	Nouvelle-Écosse	508	3,1
Finlande	524	2,4	Saskatchewan	505	2,8
Irlande	523	2,6	Terre-Neuve-et-Labrador	503	3,7
Taipei chinois	523	3,0	Nouveau-Brunswick	497	2,6
Canada	523	1,9	Manitoba	495	3,3
Pologne	518	3,1	Île-du-Prince-Édouard	490	2,7

En gris : pays, économies et provinces canadiennes qui ont un score moyen statistiquement semblable à celui du Québec.

1. Les erreurs types permettent le calcul d'un intervalle de confiance. Un intervalle de 95 % correspond à environ deux erreurs types de part et d'autre de la moyenne d'une population distribuée normalement.

Graphique 4.4  
**Écarts à l'épreuve de compréhension de l'écrit du PISA 2012 entre les filles et les garçons pour les provinces et le Canada dans son ensemble**



Note : Tous les écarts sont statistiquement significatifs.

## 4.5 Les compétences en culture mathématique chez les élèves de 15 ans

Quelque 3 850 élèves québécois de 15 ans, issus de 157 écoles secondaires, ont participé, au printemps 2012, aux épreuves du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)<sup>1</sup>, organisées par les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>2</sup>. Soixante-cinq pays et économies, dont les trente-quatre pays membres de l'OCDE, ont participé au PISA 2012.

Lancé en 2000, le PISA évalue les compétences des élèves de 15 ans dans trois domaines, soit la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique. En 2012, tout comme en 2003, l'épreuve principale du PISA portait sur la culture mathématique.

Les élèves québécois ont obtenu un score moyen de 536 en mathématiques, à l'échelle globale. Les pays et les économies dont le résultat était significativement supérieur à celui du Québec en mathématiques sont : Shanghai – Chine, Singapour, Hong Kong – Chine, Taipei chinois et la Corée (voir le tableau 4.5). Au Canada, le Québec représente la province ayant obtenu les meilleurs résultats suivi de la Colombie-Britannique qui a obtenu une note moyenne de 522. Les résultats québécois du PISA 2012 sont semblables à ceux obtenus au cours des dernières années, soit 2009, 2006 et 2003.

Au Québec, la moyenne des garçons était de 10 points supérieure à celle des filles (541 contre 531). L'écart entre les filles et les garçons au Québec était le même que celui observé pour l'ensemble du Canada. La Colombie-Britannique représente la province canadienne où l'écart s'avère le plus important (voir le graphique 4.5).

Les élèves québécois du réseau scolaire francophone obtiennent une moyenne de 538 points, ce qui constitue un résultat significativement supérieur à celui des élèves du réseau anglophone, qui est de 517 points. Dans les autres provinces canadiennes qui ont échantillonné les populations des réseaux anglophone et francophone (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ontario, Manitoba, Alberta et Colombie-Britannique), les élèves du secteur anglophone ont obtenu des résultats significativement supérieurs à ceux du secteur francophone (écart de 14 points) pour l'Ontario seulement. Pour les autres provinces, les résultats sont statistiquement similaires.

Les élèves québécois de 15 ans ont obtenu une moyenne de 536 points lors de l'épreuve de mathématique du PISA, tenue au printemps 2012. Parmi l'ensemble des pays et des économies participants, seuls Shanghai – Chine, Singapour, Hong Kong – Chine, Taipei chinois et la Corée, ont obtenu un résultat moyen statistiquement supérieur à celui des élèves du Québec.

1. Le PISA 2012 comprenait une évaluation imprimée et une évaluation numérique pour l'évaluation des mathématiques et l'évaluation de compréhension de l'écrit. La version numérique sert de transition pour PISA 2015 qui sera entièrement effectuée par ordinateur. Par souci de comparabilité avec les versions antérieures à 2012 du PISA, nous présentons dans cette fiche les résultats à l'évaluation imprimée puisque seule cette version a été complétée par la totalité des pays et économies et par l'ensemble des élèves ayant participé au PISA 2012.
2. Une présentation des résultats des élèves québécois aux épreuves du PISA 2012 est accessible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/etablissements-scolaires-publics-et-prives/elevés/bulletin-releve-diplome/enquetes-internationales-et-pancanadiennes/>.

Tableau 4.5

**Résultats et erreurs types<sup>1</sup> des élèves de 15 ans à l'épreuve de mathématique du PISA 2012, selon les pays occupant les 10 premiers rangs et les 10 provinces canadiennes**

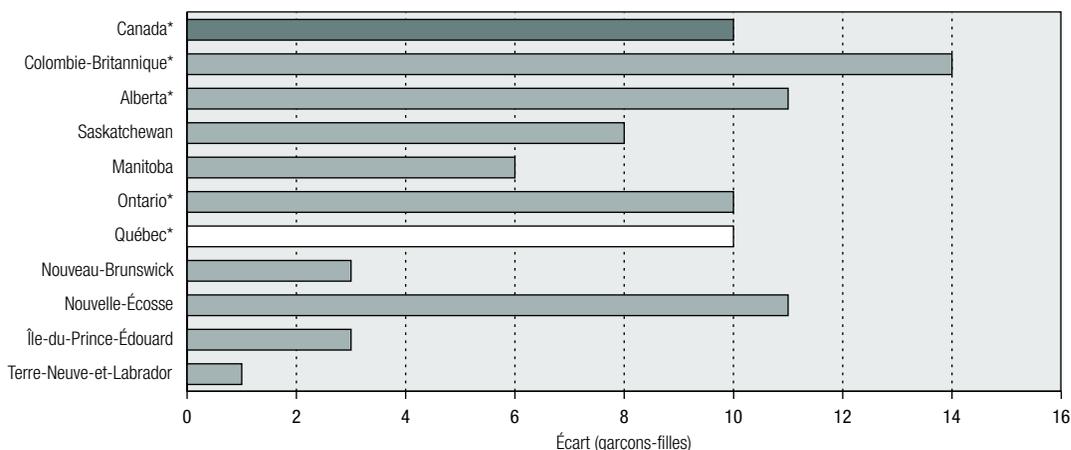
Pays et économies	Note moyenne	Erreur type	Provinces canadiennes	Note moyenne	Erreur type
Shanghai – Chine	613	3,3	<b>Québec</b>	<b>536</b>	<b>3,4</b>
Singapour	573	1,3	Colombie-Britannique	522	4,4
Hong Kong – Chine	561	3,2	Alberta	517	4,6
Taipei chinois	560	3,3	Ontario	514	4,1
Corée	554	4,6	Saskatchewan	506	3,0
Macao – Chine	538	1,0	Nouveau-Brunswick	502	2,6
Japon	536	3,6	Nouvelle-Écosse	497	4,1
Liechtenstein	535	4,0	Manitoba	492	2,9
Suisse	531	3,0	Terre-Neuve-et-Labrador	490	3,7
Pays-Bas	523	3,5	Île-du-Prince-Édouard	479	2,5

En gris : pays, économies et provinces canadiennes qui ont un score moyen statistiquement non différent de celui du Québec.

1. Les erreurs types permettent le calcul d'un intervalle de confiance. Un intervalle de 95 % correspond à environ deux erreurs types de part et d'autre de la moyenne d'une population distribuée normalement.

Graphique 4.5

**Écarts à l'épreuve de mathématique du PISA 2012 entre les garçons et les filles pour les provinces et le Canada dans son ensemble**



Note : Les écarts sont statistiquement significatifs pour les seules provinces avec un astérisque.

## 4.6 Les compétences en culture scientifique chez les élèves de 15 ans

Quelque 3 850 élèves québécois de 15 ans, issus de 157 écoles secondaires, ont participé, au printemps 2012, aux épreuves du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), organisées par les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Soixante-cinq pays et économies, dont les trente-quatre pays membres de l'OCDE, ont participé au PISA 2012.

Lancé en 2000, le PISA évalue les compétences des élèves de 15 ans dans trois domaines, soit la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique. En 2012, tout comme en 2003, l'épreuve principale du PISA portait sur la culture mathématique.

En ce qui concerne la culture scientifique, les élèves québécois ont obtenu une moyenne de 516. Au Canada, seuls les élèves de 15 ans de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont obtenu un score moyen statistiquement supérieur à celui des élèves québécois. Huit pays ou économies participants ont obtenu un score moyen en sciences statistiquement supérieur à celui du Québec, soit Shanghai – Chine, Hong Kong – Chine, Singapour, le Japon, la Finlande, l'Estonie, la Corée et le Canada (voir le tableau 4.6).

Dans le cadre du PISA 2012, les écarts observés entre les filles et les garçons en sciences ne sont pas significatifs au Canada ainsi que dans chacune de ces provinces.

Au Québec, les élèves du réseau scolaire francophone ont obtenu une moyenne de 516 points aux épreuves de sciences du PISA 2012, alors que la moyenne du réseau anglophone est de 514. Cette différence n'est pas statistiquement significative. Ailleurs au Canada, sauf au Manitoba, le score des élèves des réseaux anglophones est significativement supérieur à celui des élèves des réseaux francophones de la même province (voir le graphique 4.6).

Les élèves québécois de 15 ans ont obtenu une moyenne de 516 points lors de l'épreuve de culture scientifique du PISA, tenue au printemps 2012. Parmi les 65 pays et économies participants, 8 ont obtenu un score moyen statistiquement supérieur à celui du Québec en sciences.

Tableau 4.6

**Résultats et erreurs types<sup>1</sup> des élèves de 15 ans à l'épreuve de culture scientifique du PISA 2012, selon les pays et les économies occupant les 10 premiers rangs et les 10 provinces canadiennes**

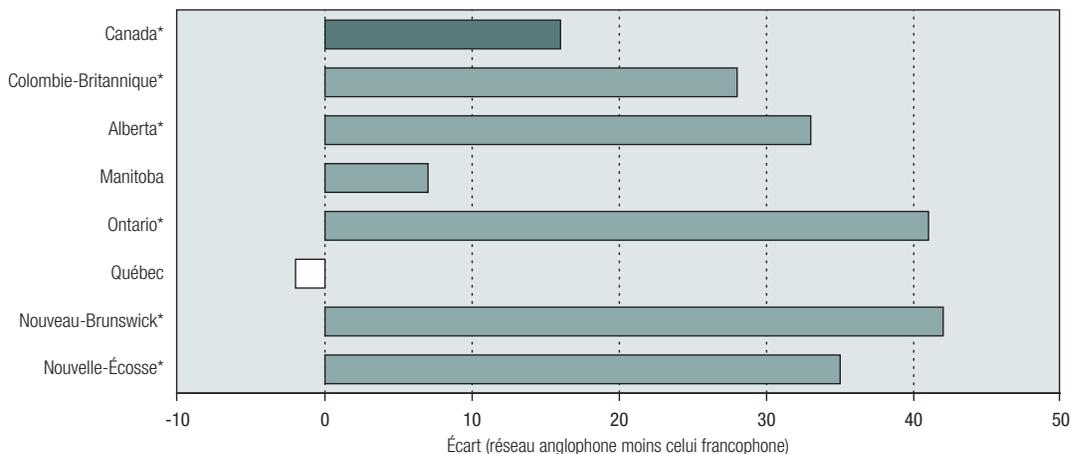
Pays	Note moyenne	Erreur type	Province	Note moyenne	Erreur type
Shanghai-Chine	580	3,0	Colombie-Britannique	544	3,9
Hong Kong – Chine	555	2,6	Alberta	539	4,7
Singapour	551	1,5	Ontario	527	4,3
Japon	547	3,6	Saskatchewan	516	2,9
Finlande	545	2,2	Nouvelle-Écosse	516	3,0
Estonie	541	1,9	<b>Québec</b>	<b>516</b>	<b>3,3</b>
Corée	538	3,7	Terre-Neuve-et-Labrador	514	3,6
Vietnam	528	4,3	Nouveau-Brunswick	507	2,6
Pologne	526	3,1	Manitoba	503	3,2
Canada	525	1,9	Île-du-Prince-Édouard	490	2,7

En gris : pays, économies et provinces canadiennes qui ont un score moyen statistiquement semblable à celui du Québec.

1. Les erreurs types permettent le calcul d'un intervalle de confiance. Un intervalle de 95 % correspond à environ deux erreurs types de part et d'autre de la moyenne d'une population distribuée normalement.

Graphique 4.6

**Écarts à l'épreuve de sciences du PISA 2012 entre les élèves des réseaux anglophone et francophone de chacune des provinces où de telles données peuvent être présentées**



Note : Les écarts sont statistiquement significatifs pour les seules provinces avec un astérisque.

## 4.7 Les compétences en littératie chez les adultes de 16 à 65 ans (PEICA, 2012)

Le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) est une enquête menée sous la responsabilité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il a pour objectif d'évaluer trois compétences clés en traitement de l'information : la littératie, la numératie et la résolution de problème dans des environnements technologiques chez les adultes de 16 à 65 ans. Vingt-quatre pays, dont le Canada, ont participé à cette enquête. Au Canada, sa gestion a été assurée par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et par Emploi et Développement social Canada. Les treize provinces et territoires canadiens ont participé au PEICA, pour lequel la collecte de données s'est déroulée de novembre 2011 à juin 2012.

Au Québec, près de 6 000 adultes de 16 à 65 ans ont participé à l'enquête, au moyen d'une évaluation directe des trois compétences composée de différents tests. Un questionnaire contextuel leur a aussi été soumis et a permis d'obtenir de l'information, notamment sur leurs acquis scolaires, leur santé, leurs expériences sur le marché du travail et la façon dont ils utilisent les trois compétences clés au travail et en dehors de celui-ci.

Le PEICA<sup>1</sup> a mesuré le niveau et la répartition des compétences des adultes, notamment en littératie, qu'il définit comme la capacité de comprendre, d'évaluer, d'utiliser et d'analyser des textes écrits pour participer à la société, atteindre ses objectifs, perfectionner ses connaissances et développer son potentiel. Ce programme a évalué la littératie chez des adultes de 16 à 65 ans sur un continuum d'aptitudes, à l'aide d'une échelle de mesure allant de 0 à 500 points. Les résultats sont présentés de deux façons : selon la compétence moyenne de la population (aussi appelée score moyen) et selon la répartition de la population dans chacun des niveaux de compétences. Pour le domaine de la littératie, le PEICA a établi six niveaux de compétences : le niveau inférieur au niveau 1 (de 0 à 175), le niveau 1 (de 176 à 225), le niveau 2 (de 226 à 275), le niveau 3 (de 276 à 325), le niveau 4 (de 326 à 375) et le niveau 5 (de 376 à 500). Ces niveaux de compétences correspondent au degré de difficulté des tâches que les répondants sont capables d'accomplir.

Avec un score moyen de 268,6, le Québec<sup>2</sup> obtient un score inférieur à la moyenne de l'OCDE (273,3) en littératie. Le Nouveau-Brunswick (268,3), Terre-Neuve-et-Labrador (265,4), les Territoires du Nord-Ouest (253,3) et le Nunavut (219,1) obtiennent aussi des scores inférieurs à la moyenne de l'OCDE. Seuls l'Alberta (277,7) et l'Ontario (275,5) présentent des scores supérieurs à la moyenne de l'OCDE. L'Île-du-Prince-Édouard (277,5), le Yukon (277,2), la Colombie-Britannique (274,8), le Manitoba (273,9), la Nouvelle-Écosse (273,9) et la

Saskatchewan (271,6) obtiennent, quant à eux, des scores qui les classent dans la moyenne de l'OCDE.

Au Québec, la répartition des adultes de 16 à 65 ans dans chacun des niveaux de compétences en littératie indique que 4 % d'entre eux se situent au niveau inférieur au niveau 1 et que 15 % se trouvent au niveau 1. On note également que 34 % et 36 % des répondants se situent respectivement au niveau 2 et au niveau 3. Quant aux niveaux 4 et 5, ils concernent 11 % des adultes québécois de 16 à 65 ans.

Avec un score moyen de 268,6, le Québec obtient un score inférieur à la moyenne de l'OCDE (273,3) en littératie.

1. Les premiers résultats sont accessibles à l'adresse suivante : <http://www.peicacda.ca/>.
2. Le tableau 4.7 fait état des scores moyens obtenus en littératie ainsi que des intervalles de confiance qui les accompagnent pour les provinces et les territoires.

Tableau 4.7

**Scores moyens des adultes de 16 à 65 ans en littératie, provinces et territoires, PEICA (2012)**

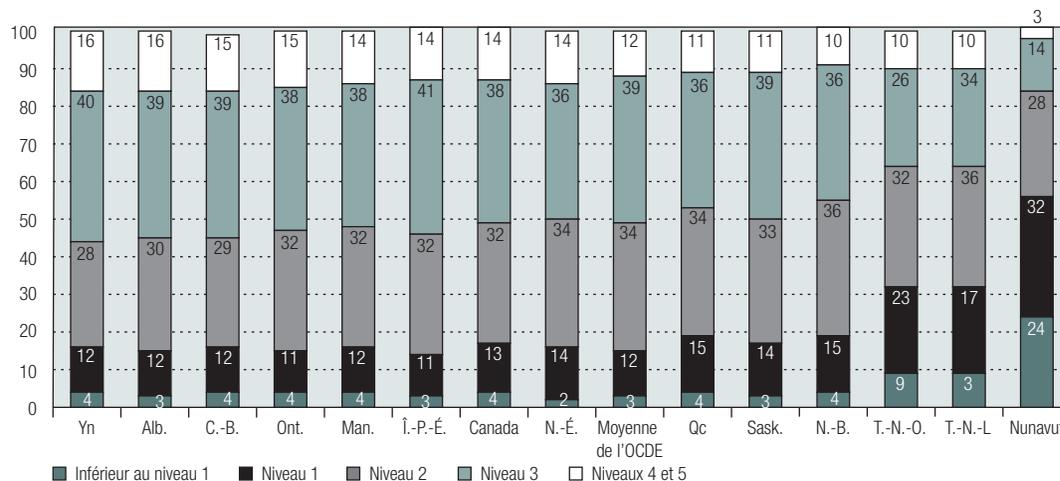
Provinces et territoires	Score moyen en littératie	Intervalle de confiance*
<b>Moyenne de l'OCDE</b>	<b>273,3</b>	<b>± 0,3</b>
Alberta	277,7	± 3,6
Ontario	275,5	± 1,9
Île-du-Prince-Édouard	277,5	± 7,0
Yukon	277,2	± 22,0
Colombie-Britannique	274,8	± 3,5
Manitoba	273,9	± 3,9
Nouvelle-Écosse	273,9	± 3,3
<b>Canada</b>	<b>273,5</b>	<b>± 1,1</b>
Saskatchewan	271,6	± 4,4
<b>Québec</b>	<b>268,6</b>	<b>± 1,5</b>
Nouveau-Brunswick	268,3	± 2,8
Terre-Neuve-et-Labrador	265,4	± 2,7
Territoires du Nord-Ouest	253,3	± 11,6
Nunavut	219,1	± 7,5

\* L'intervalle de confiance est de 0,95.

Source : PEICA (2012)

Graphique 4.7

**Répartition des résultats par niveau de compétences en littératie chez les adultes de 16 à 65 ans, PEICA 2012 (en %)**



Note : Les provinces et les territoires sont classés par ordre décroissant du pourcentage d'adultes aux niveaux 4 et 5.

## 4.8 Les compétences en numératie chez les adultes de 16 à 65 ans (PEICA, 2012)

Le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) est une enquête menée sous la responsabilité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il a pour objectif d'évaluer trois compétences clés en traitement de l'information : la littératie, la numératie et la résolution de problème dans des environnements technologiques chez les adultes de 16 à 65 ans. Vingt-quatre pays, dont le Canada, ont participé à cette enquête. Au Canada, sa gestion a été assurée par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et par Emploi et Développement social Canada. Les treize provinces et territoires canadiens ont participé au PEICA, pour lequel la collecte de données s'est déroulée de novembre 2011 à juin 2012.

Au Québec, près de 6 000 adultes de 16 à 65 ans ont participé à l'enquête, au moyen d'une évaluation directe des trois compétences composée de différents tests. Un questionnaire contextuel leur a aussi été soumis et a permis d'obtenir de l'information, notamment sur leurs acquis scolaires, leur santé, leurs expériences sur le marché du travail et la façon dont ils utilisent les trois compétences clés au travail et en dehors de celui-ci.

Le PEICA<sup>1</sup> a mesuré le niveau et la répartition des compétences des adultes, notamment en numératie, qu'il définit comme la capacité d'accéder à des données et à des concepts mathématiques, de les utiliser, de les interpréter et de les communiquer, pour répondre aux exigences d'ordre mathématique associées à différentes situations de la vie adulte. Ce programme a évalué la numératie chez des adultes de 16 à 65 ans sur un continuum d'aptitudes, à l'aide d'une échelle de mesure allant de 0 à 500 points. Les résultats sont présentés de deux façons : selon la compétence moyenne de la population (aussi appelée score moyen) et selon la répartition de la population dans chacun des niveaux de compétences. Pour le domaine de la numératie, le PEICA a établi six niveaux de compétences : le niveau inférieur au niveau 1 (de 0 à 175), le niveau 1 (de 176 à 225), le niveau 2 (de 226 à 275), le niveau 3 (de 276 à 325), le niveau 4 (de 326 à 375) et le niveau 5 (de 376 à 500). Ces niveaux de compétences correspondent au degré de difficulté des tâches que les répondants sont capables d'accomplir.

Avec un score moyen de 264,9, le Québec<sup>2</sup> obtient un score inférieur à la moyenne de l'OCDE (269,4) en numératie. L'Ontario (266,3), le Manitoba (264,2), la Saskatchewan (262,8), la Nouvelle Écosse (262,8), le Nouveau-Brunswick (255,7), Terre-Neuve-et-Labrador (251,9), les Territoires du Nord-Ouest (239,4) et le Nunavut (200,5) obtiennent eux aussi des scores inférieurs à la moyenne de l'OCDE en numératie. Seuls l'Alberta (269,1), la Colombie-Britannique (266,3),

l'Île du Prince-Édouard (265) et le Yukon (263,1) se classent dans la moyenne de l'OCDE. Aucun territoire ni province n'obtient des scores supérieurs à la moyenne de l'OCDE en numératie.

Au Québec, la répartition des adultes de 16 à 65 ans dans chacun des niveaux de compétences en numératie indique que 5 % d'entre eux se situent au niveau inférieur au niveau 1 et que 16 % se trouvent au niveau 1. On note également que 35 % et 33 % des répondants se situent respectivement au niveau 2 et au niveau 3. Quant aux niveaux 4 et 5, ils concernent 11 % des adultes québécois de 16 à 65 ans.

Avec un score moyen de 264,9, le Québec obtient un score inférieur à la moyenne de l'OCDE (269,4) en numératie.

1. Les premiers résultats sont accessibles à l'adresse suivante : <http://www.peicacda.ca/>.
2. Le tableau 4.8 fait état des scores moyens obtenus en numératie ainsi que des intervalles de confiance qui les accompagnent pour les provinces et les territoires.

Tableau 4.8

**Scores moyens des adultes de 16 à 65 ans en numératie, provinces et territoires, PEICA (2012)**

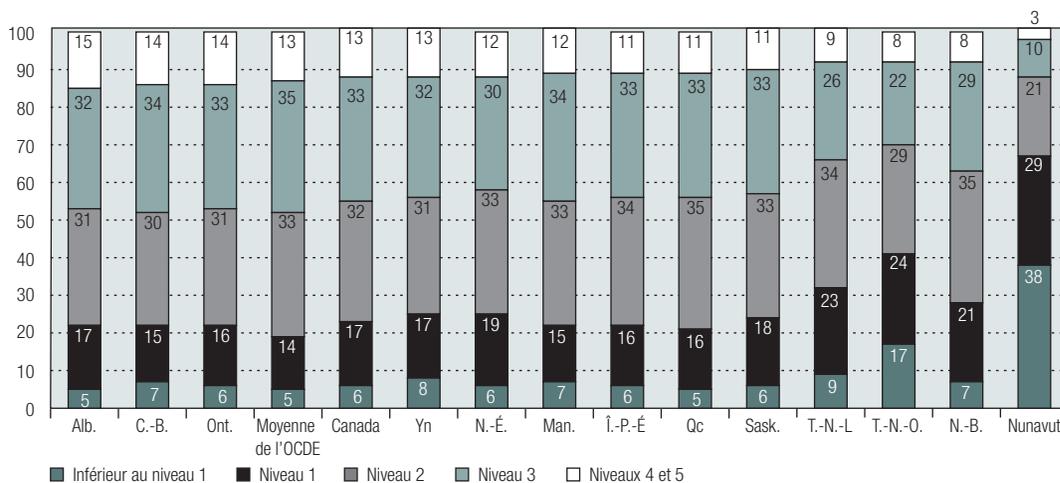
Provinces et territoires	Score moyen	Intervalle de confiance*
<b>Moyenne de l'OCDE</b>	<b>269,4</b>	<b>± 0,4</b>
Alberta	269,1	± 4,3
Colombie-Britannique	266,3	± 3,6
Île-du-Prince-Édouard	265,0	± 8,2
Yukon	263,1	± 17,9
Ontario	266,3	± 2,3
<b>Canada</b>	<b>265,5</b>	<b>± 1,4</b>
<b>Québec</b>	<b>264,9</b>	<b>± 1,5</b>
Manitoba	264,2	± 5,0
Saskatchewan	262,8	± 3,9
Nouvelle-Écosse	262,8	± 3,6
Nouveau-Brunswick	255,7	± 3,3
Terre-Neuve-et-Labrador	251,9	± 3,1
Territoires du Nord-Ouest	239,4	± 13,0
Nunavut	200,5	± 8,0

\* L'intervalle de confiance est de 0,95.

Source : PEICA (2012)

Graphique 4.8

**Répartition des résultats par niveau de compétences en numératie chez les adultes de 16 à 65 ans, PEICA 2012 (en %)**



Note : Les provinces et les territoires sont classés par ordre décroissant du pourcentage d'adultes aux niveaux 4 et 5.

## 4.9 Les compétences en résolution de problème dans des environnements technologiques chez les adultes de 16 à 65 ans (PEICA, 2012)

Le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) est une enquête menée sous la responsabilité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il a pour objectif d'évaluer trois compétences clés en traitement de l'information : la littératie, la numératie et la résolution de problème dans des environnements technologiques chez les adultes de 16 à 65 ans. Vingt-quatre pays, dont le Canada, ont participé à cette enquête. Au Canada, sa gestion a été assurée par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et par Emploi et Développement social Canada. Les treize provinces et territoires canadiens ont participé au PEICA, pour lequel la collecte de données s'est déroulée de novembre 2011 à juin 2012.

Au Québec, près de 6 000 adultes de 16 à 65 ans ont participé à l'enquête, au moyen d'une évaluation directe des trois compétences composée de différents tests. Un questionnaire contextuel leur a aussi été soumis et a permis d'obtenir de l'information, notamment sur leurs acquis scolaires, leur santé, leurs expériences sur le marché du travail et la façon dont ils utilisent les trois compétences clés au travail et en dehors de celui-ci.

Le PEICA<sup>1</sup> a mesuré le niveau et la répartition des compétences des adultes, notamment en résolution de problème dans des environnements technologiques (RP-ET), qu'il définit comme la capacité d'utiliser la technologie numérique, les outils de communication et les réseaux pour acquérir et évaluer de l'information, communiquer avec les autres et effectuer les tâches pratiques. Ce programme a évalué la RP-ET chez des adultes de 16 à 65 ans sur un continuum d'aptitudes, à l'aide d'une échelle de mesure allant de 0 à 500 points. Les résultats sont présentés selon la répartition de la population dans chacun des niveaux de compétences<sup>2</sup>. Pour le domaine de la RP-ET, le PEICA a établi quatre niveaux de compétences : le niveau inférieur au niveau 1 (de 0 à 240), le niveau 1 (de 241 à 290), le niveau 2 (de 291 à 340) et le niveau 3 (de 341 à 500). Ces niveaux de compétences correspondent au degré de difficulté des tâches que les répondants sont capables d'accomplir.

Au Québec, 82 % de l'échantillon a été évalué en RP-ET. Parmi les personnes non évaluées, certaines ont refusé de participer à l'évaluation. Les autres ne détenaient pas les compétences de base nécessaires en informatique pour prendre part à l'évaluation, qui se déroulait exclusivement sur support informatique.

Avec un pourcentage combiné aux niveaux 2 et 3 de 32,4 %, le Québec se classe dans la moyenne de l'OCDE (34 %) en résolution de problème dans des environnements technologiques. Le Yukon (35,4 %), le Manitoba (34,5 %),

la Saskatchewan (32,6 %), l'Île-du-Prince-Édouard (31,2 %), le Nouveau-Brunswick (30,3 %) et les Territoires du Nord-Ouest (28,2 %) se classent aussi dans la moyenne de l'OCDE. L'Alberta (39,5 %), la Colombie-Britannique (39,3 %), la Nouvelle-Écosse (38,9 %) et l'Ontario (38,4 %) se classent au-dessus de la moyenne de l'OCDE. Le Nunavut (10,9 %) et Terre-Neuve-et-Labrador (28,6 %) se classent sous la moyenne de l'OCDE.

Au Québec, la répartition des adultes de 16 à 65 ans dans chacun des niveaux de compétences en résolution de problème dans des environnements technologiques indique que 18 % d'entre eux se situent au niveau inférieur au niveau 1 et que 31 % se trouvent au niveau 1. On note également que 27 % et 6 % des répondants se situent respectivement au niveau 2 et au niveau 3.

Avec un pourcentage combiné aux niveaux 2 et 3 de 32,4 %, le Québec obtient un résultat équivalent à la moyenne de l'OCDE (34 %) en résolution de problème dans des environnements technologiques.

1. Les premiers résultats sont accessibles à l'adresse suivante : <http://www.peicacda.ca/>.
2. Voir le rapport pancanadien pour obtenir des renseignements détaillés sur les raisons pour lesquelles les résultats en résolution de problème dans des environnements technologiques ne sont pas accessibles sous la forme de scores moyens, comme c'est le cas pour la littératie et la numératie.

Tableau 4.9

**Répartition des résultats  
par niveau de compétences  
chez les adultes de  
16 à 65 ans en résolution  
de problème dans  
des environnements  
technologiques, provinces  
et territoires, PEICA (2012)**

Provinces et territoires	Inférieur au niveau 1 (%)	Niveau 1 (%)	Niveau 2 (%)	Niveau 3 (%)	Pourcentage combiné niveaux 2 et 3	Intervalle de confiance**
<b>Moyenne de l'OCDE</b>	<b>12</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>6</b>	<b>34,0</b>	<b>± 1,6</b>
Alberta	14	29	31	9	39,5	± 3,8
Colombie-Britannique	13	28	31	8	39,3	± 3,4
Nouvelle-Écosse	15	30	31	8	38,9	± 2,5
Ontario	13	30	31	8	38,4	± 2,3
<b>Canada</b>	<b>15</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>7</b>	<b>36,6</b>	<b>± 1,1</b>
Yukon	13	34	27	8	35,4	± 16,4
Manitoba	13	28	29	6	34,5	± 4,3
Saskatchewan	18	35	28	5	32,6	± 3,9
<b>Québec</b>	<b>18</b>	<b>31</b>	<b>27</b>	<b>6</b>	<b>32,4</b>	<b>± 1,4</b>
Île-du-Prince-Édouard	15	33	27	4	31,2	± 4,9
Nouveau-Brunswick	15	31	26	5	30,3	± 3,6
Territoires du Nord-Ouest	19	28	23	5	28,2	± 6,6
Terre-Neuve-et-Labrador	16	27	24	4	28,6	± 2,5
Nunavut	20	18	10	1	10,9	± 3,0

Note : Les provinces et les territoires sont classés par ordre décroissant d'adultes aux niveaux 2 et 3.

\*\* L'intervalle de confiance est de 0,95.

Source : PEICA (2012)

## 5.1 L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes

Le taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire<sup>1</sup> était de 94,4 % en 2012-2013. Ce taux est supérieur à celui de l'année précédente (92,2 % en 2011-2012). La baisse observée chez les jeunes et les adultes âgés de moins de 20 ans en 2011-2012 est essentiellement due à la réintroduction, en juin 2012, d'épreuves uniques ministérielles dans plusieurs matières. Étant donné que la réussite à ces nouvelles épreuves a été moins forte cette année-là, le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire a subi une baisse. Cependant, comme la réussite à ces épreuves s'est améliorée en juin 2013 (voir la fiche 4.1), il en a été de même pour le taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire. Un phénomène semblable s'est produit au milieu des années 1980 (voir le graphique 5.1) lorsque la note de passage a été haussée de 50 % à 60 %.

Chez les jeunes et chez les adultes québécois âgés de moins de 20 ans, le taux d'obtention se situait à 74,7 % en 2012-2013. Chez les adultes de 20 ans ou plus, il est passé de 18,6 % en 2011-2012 à 19,7 % en 2012-2013.

Le portrait de la diplomation tracé ici est principalement celui de la formation générale. Étant donné que la présente fiche porte sur les tout premiers diplômes ou qualifications obtenus<sup>2</sup>, il n'est pas sans intérêt de rappeler que les premiers diplômes ou qualifications en formation générale comptaient, en 2012-2013, pour 81,8 % de tous les premiers diplômes ou qualifications du secondaire. Cette proportion atteignait même 97,5 % si l'on se limite aux diplômes ou aux qualifications obtenus par les jeunes ou par les adultes âgés de moins de 20 ans.

La probabilité d'obtenir un diplôme ou une qualification du secondaire est plus forte chez les femmes que chez les hommes. L'écart entre les sexes était de 8 points en 2012-2013.

Chez les femmes, le taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire s'est maintenu au-dessus de 90 % depuis 2003-2004 (90,9 %) et était de 98,5 % en 2012-2013. Chez les hommes, il a franchi les 80 % en 2007-2008 et était de 90,5 % en 2012-2013.

Le taux d'abandon scolaire est la proportion de la population qui n'obtiendrait jamais de diplôme ou de qualification au cours de sa vie si la situation observée une année donnée se perpétuait indéfiniment. Il s'agit du complément du taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire montré dans la présente fiche. Le taux d'abandon scolaire était de 5,6 % en 2012-2013.

En 2012-2013, le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification du secondaire aux secteurs des jeunes et des adultes était de 94,4 %.

1. Ce taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification du secondaire est établi par le regroupement des premiers diplômes obtenus au secondaire, soit en formation générale, soit en formation professionnelle. Cet indicateur est la mesure de la proportion d'une génération qui persévère jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire.
2. Sont donc exclus le deuxième ou le troisième diplôme de formation professionnelle (FP) qu'un élève peut obtenir, de même que le diplôme de formation professionnelle obtenu après le diplôme d'études secondaires (DES) en formation générale ou le DES obtenu après le diplôme de FP.

Tableau 5.1

**Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire, tant au secteur des jeunes qu'au secteur des adultes, selon le sexe (en %)**

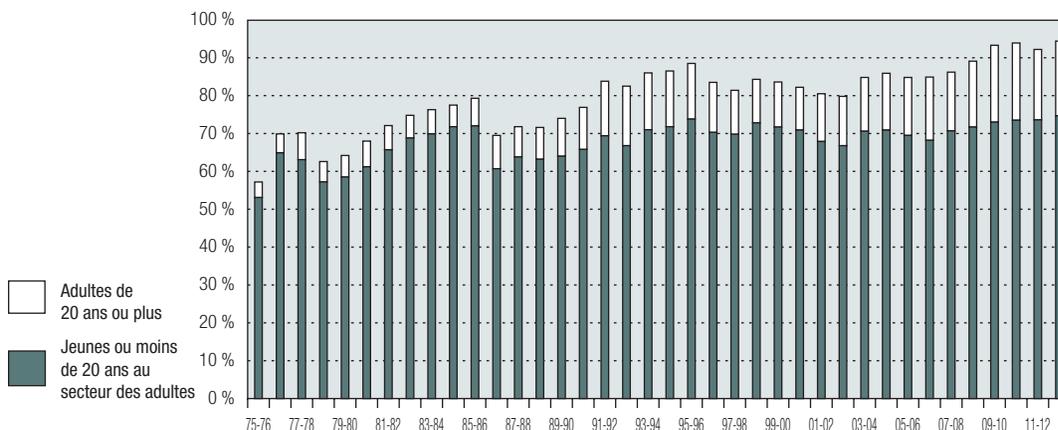
	1975-1976	1985-1986	1995-1996	2005-2006	2011-2012	2012-2013 <sup>e</sup>
<b>Ensemble</b>	<b>57,2</b>	<b>79,3</b>	<b>88,5</b>	<b>84,8</b>	<b>92,2</b>	<b>94,4</b>
Adultes de 20 ans ou plus	4,1	7,3	14,7	15,3	18,6	19,7
Jeunes ou moins de 20 ans au secteur des adultes	53,1	72,0	73,8	69,5	73,6	74,7
<b>Sexe masculin</b>	<b>51,3</b>	<b>73,2</b>	<b>81,9</b>	<b>78,0</b>	<b>88,9</b>	<b>90,5</b>
Adultes de 20 ans ou plus	3,6	6,5	14,4	15,4	19,6	20,4
Jeunes ou moins de 20 ans au secteur des adultes	47,6	66,7	67,5	62,6	69,4	70,1
<b>Sexe féminin</b>	<b>63,2</b>	<b>85,7</b>	<b>95,5</b>	<b>91,9</b>	<b>95,5</b>	<b>98,5</b>
Adultes de 20 ans ou plus	4,5	8,1	14,9	15,2	17,6	19,1
Jeunes ou moins de 20 ans au secteur des adultes	58,7	77,6	80,5	76,8	77,9	79,5

e : estimations

Sources : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Statistique Canada.

Graphique 5.1

**Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire, tant au secteur des jeunes qu'au secteur des adultes (en %)**



## 5.2 L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification de formation professionnelle du secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes

Selon les comportements observés en 2012-2013, sur 100 personnes, 36 pouvaient espérer obtenir un diplôme ou une qualification<sup>1</sup> de formation professionnelle du secondaire. Parmi ces personnes, 19 auront obtenu au préalable un premier diplôme du secondaire (DES) en formation générale. Depuis 1997-1998, la proportion de personnes déjà titulaires du diplôme d'études secondaires en formation générale oscille entre 16 et 20.

Par ailleurs, le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification du secondaire au secteur des jeunes ou avant l'âge de 20 ans au secteur des adultes par la voie de la formation professionnelle était de 1,9 % en 2012-2013. Ce taux était supérieur à 15 % en 1977-1978 et est relativement stable depuis 1996-1997. La probabilité d'obtenir un premier diplôme ou une première qualification du secondaire au secteur des jeunes ou avant l'âge de 20 ans au secteur des adultes (74,7 % en 2012-2013) continue de reposer presque totalement sur la formation générale (voir la fiche 5.1).

La nature même des diplômes ou des qualifications en formation professionnelle a aussi évolué. La filière du professionnel court a disparu au profit de la formation générale. Quant au diplôme d'études professionnelles (DEP), il diffère de l'ancien diplôme du professionnel long, puisqu'il est entièrement consacré à la formation professionnelle, alors que toute la partie des anciennes filières consacrées à la formation générale a été reportée vers le diplôme d'études secondaires.

L'écart entre les hommes et les femmes en formation professionnelle est moins prononcé qu'en formation générale. La formation professionnelle représente une plus grande part de la diplomation des hommes (40,4 %) que de celle des femmes (32,7 %).

La proportion d'une génération obtenant un diplôme ou une qualification de formation professionnelle du secondaire en 2012-2013 était de 36,6 %.

1. Il s'agit du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification du secondaire. Ce taux est établi en ne retenant que les premiers diplômes ou qualifications obtenus au secondaire en formation professionnelle. Cet indicateur est la mesure de la proportion de personnes d'une même génération qui persévèrent jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification de formation professionnelle.

Tableau 5.2

**Taux d'obtention  
d'un diplôme ou  
d'une qualification de  
formation professionnelle,  
selon le secteur, l'âge  
et le sexe (en %)**

	1975- 1976	1985- 1986	1995- 1996	2005- 2006	2011- 2012	2012- 2013 <sup>e</sup>
<b>Ensemble</b>	<b>14,6</b>	<b>17,7</b>	<b>19,6</b>	<b>30,7</b>	<b>36,3</b>	<b>36,6</b>
Sexe masculin	12,0	17,0	21,2	33,6	40,0	40,4
Sexe féminin	17,2	18,4	17,9	27,7	32,6	32,7
Premier diplôme	12,4	10,7	6,3	11,9	16,6	17,2
Après le DES	2,2	7,0	13,3	18,9	19,8	19,4
<b>Jeunes ou moins de 20 ans au secteur des adultes</b>	<b>12,0</b>	<b>14,2</b>	<b>4,8</b>	<b>6,5</b>	<b>6,1</b>	<b>6,2</b>
Premier diplôme	10,5	8,3	1,3	2,2	1,9	1,9
Après le DES	1,6	5,8	3,5	4,3	4,3	4,3
<b>Adultes de 20 ans ou plus</b>	<b>2,6</b>	<b>3,5</b>	<b>14,9</b>	<b>24,2</b>	<b>30,2</b>	<b>30,4</b>
Premier diplôme	1,9	2,4	5,0	9,6	14,7	15,3
Après le DES	0,6	1,1	9,8	14,6	15,5	15,1

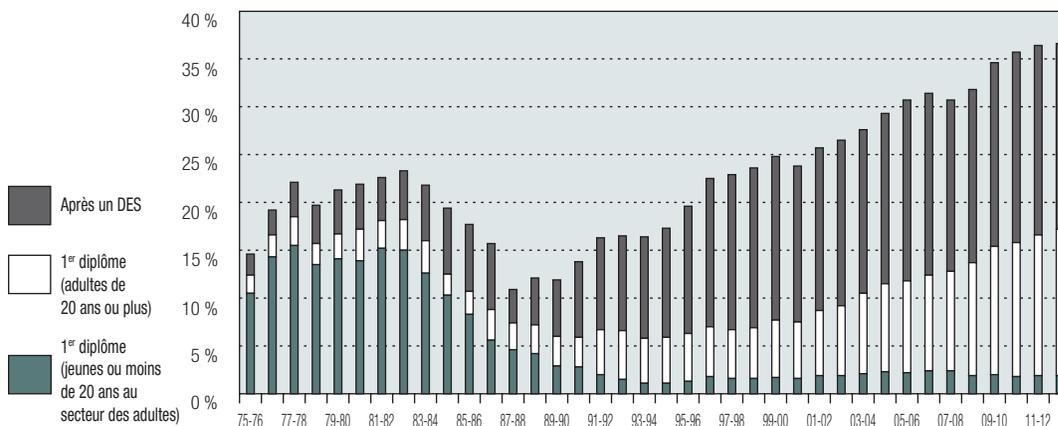
e : estimations

DES : diplôme d'études secondaires

Sources : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Statistique Canada.

Graphique 5.2

**Taux d'obtention  
d'un diplôme ou  
d'une qualification de  
formation professionnelle,  
selon le secteur et l'âge  
(en %)**



## 5.3 Le taux de diplomation et de qualification du secondaire – Par cohorte de nouveaux inscrits en première secondaire en formation générale des jeunes<sup>1</sup>

Le taux de diplomation et de qualification par cohorte présenté dans cette fiche est la proportion des élèves qui ont obtenu un premier diplôme ou une première qualification en formation générale des jeunes, à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle sept ans après leur entrée au secondaire.

Le taux de diplomation et de qualification<sup>2</sup> après 7 ans est de 75,8 % pour la cohorte des élèves nouvellement inscrits en 1<sup>re</sup> secondaire au début de l'année scolaire 2006-2007. Depuis la cohorte de 2000-2001, on remarque une augmentation constante de ce taux. Malgré cette avancée, l'écart s'est maintenu entre le réseau public et privé<sup>3</sup> avec une différence moyenne légèrement au-dessus de 20 points de pourcentage (données non présentées). Pour ce qui est de l'écart entre les garçons et les filles, il s'est réduit modérément, passant d'une différence de près de 14 points de pourcentage pour la cohorte de 2000-2001 à environ 11 points de pourcentage pour la cohorte de 2006-2007. Cette diminution de l'écart entre les sexes s'observe tant dans le réseau public que dans le réseau privé.

L'essentiel des sanctions émises demeure les diplômes, pour lesquels on remarque une évolution positive de la cohorte de 2000-2001 à 2006-2007, ceux-ci étant passés de 70,4 % à 71,7 %. De plus, l'implantation des nouvelles voies de qualification en 2007-2008<sup>4</sup> aura permis de faire progresser plus rapidement le taux de diplomation et de qualification, particulièrement chez les garçons et dans le réseau public, à partir de la cohorte de nouveaux inscrits de 2004-2005. L'impact de ces nouvelles voies de qualification touche plus particulièrement le taux de diplomation et de qualification après 5 ans compte tenu de la durée de ces programmes. De la cohorte de 2000 à celle de 2006, le taux de diplomation et de qualification après 5 ans est passé de 60,6 % à 63,8 %, alors que les gains de la sixième et de la septième année d'études sont demeurés similaires. Ces nouvelles voies de qualification auront sans aucun doute encouragé plusieurs élèves à persévérer dans leur cheminement scolaire. D'ailleurs, l'obtention d'une qualification comme première sanction ne coïncide pas nécessairement avec une sortie du système scolaire, bien au contraire. D'après une enquête menée auprès de jeunes qualifiés, les deux tiers étaient toujours inscrits dans le système scolaire un an après avoir obtenu leur qualification (Enquête Relance 2013, données non publiées).

Le taux de diplomation et de qualification après 7 ans parmi les nouveaux inscrits de première secondaire en 2006-2007 était de 75,8 %.

1. Le Ministère utilise couramment deux mesures de la diplomation et de la qualification : le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification du secondaire dans la population (fiche 5.1) et le taux de diplomation et de qualification par cohorte présenté dans cette fiche. Cette méthode permet de faire le suivi des élèves qui entrent pour la première fois au secondaire. Il s'agit d'une mesure propre au Ministère qu'on ne trouve pas dans les autres provinces canadiennes. Ce taux ne peut donc pas servir pour la comparaison interprovinciale ou internationale, mais permet d'apprécier l'évolution de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves qui fréquentent le système scolaire québécois.
2. Les diplômes admissibles aux fins du calcul du taux de diplomation et de qualification par cohorte sont les suivants : le diplôme d'études secondaires (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP) et l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Les qualifications admissibles sont les suivantes : l'attestation de formation professionnelle (AFP, émise jusqu'en 2010), l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ, émise jusqu'en juillet 2009), le certificat de formation en entreprise et récupération (CFER), le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT), le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS), le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES), le certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA) et l'attestation de compétences (ADC). Seul le premier diplôme obtenu par l'élève ou sa première qualification est pris en compte dans le calcul.
3. Le réseau de fréquentation est déterminé en fonction du réseau dans lequel l'élève était inscrit en première année du secondaire au 30 septembre.
4. Le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT) et le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS).

Tableau 5.3

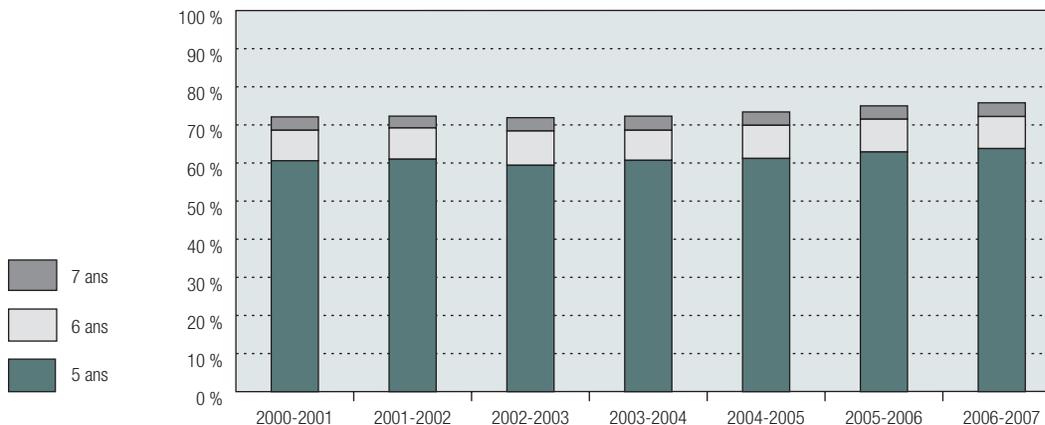
**Taux de diplomation et de qualification après 7 ans, par cohorte de nouveaux inscrits en première secondaire, selon le sexe et la sanction (en %)**

Année de la 1 <sup>re</sup> inscription	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Diplômés ou qualifiés jusqu'en	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
<b>Ensemble</b>	<b>72,1</b>	<b>72,3</b>	<b>71,9</b>	<b>72,3</b>	<b>73,4</b>	<b>75,0</b>	<b>75,8</b>
Diplomation	70,4	70,7	70,6	70,8	71,4	71,8	71,7
Qualification	1,7	1,6	1,3	1,4	2,1	3,2	4,1
<b>Sexe masculin</b>	<b>65,4</b>	<b>65,9</b>	<b>65,6</b>	<b>66,0</b>	<b>67,6</b>	<b>69,6</b>	<b>70,6</b>
Diplomation	63,1	63,8	63,9	64,1	64,9	65,5	65,2
Qualification	2,3	2,1	1,7	1,8	2,7	4,1	5,4
<b>Sexe féminin</b>	<b>79,1</b>	<b>78,9</b>	<b>78,3</b>	<b>78,8</b>	<b>79,5</b>	<b>80,5</b>	<b>81,2</b>
Diplomation	77,9	77,8	77,4	77,8	78,1	78,4	78,5
Qualification	1,2	1,1	0,9	1,0	1,4	2,1	2,7

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Graphique 5.3

**Taux de diplomation et de qualification du secondaire selon la cohorte, après 5 ans, 6 ans et 7 ans (en %)**



## 5.4 L'obtention d'un diplôme du secondaire au Québec et dans des pays de l'OCDE en 2012

En 2014, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publiait, dans *Regards sur l'éducation*, des données sur l'obtention du diplôme d'études secondaires dans les pays membres pour l'année 2012. Pour sa part, Statistique Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) diffusaient, dans *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale*, des données semblables pour les provinces et les territoires.

Le tableau 5.4 permet de comparer la situation du Québec à celle de plusieurs pays industrialisés de l'OCDE en ce qui a trait au taux de diplomation au secondaire, dans les établissements publics et privés. Ainsi, en 2012<sup>1</sup>, le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire au Québec, établi à 93 %, demeurait plus élevé que le taux moyen des pays de l'OCDE (84 %).

Parmi les 28 pays de l'OCDE représentés dans le tableau 5.4<sup>2</sup>, cinq ont obtenu un taux de diplomation supérieur à celui du Québec. Le taux pour le Québec était inférieur à ceux de la Slovénie, de l'Allemagne, de l'Islande, de la Hongrie et des Pays-Bas et égal à ceux de la Finlande, de l'Irlande, du Japon, de l'Espagne et du Royaume-Uni. Ce taux, pour le Québec, était toutefois supérieur à ceux du Danemark, de la Corée, du Canada, de la Norvège, de l'Israël, de la République slovaque, de la Nouvelle-Zélande, de la Pologne, du Chili, de l'Italie, de la République tchèque, des États-Unis, de la Suède, de la Grèce, du Luxembourg, de l'Autriche, de la Turquie et du Mexique.

Sauf en Autriche, en Hongrie et en Allemagne, où le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires chez les hommes est supérieur à celui des femmes et en Corée où le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires est égal chez les hommes et chez les femmes, ce sont ces dernières qui affichent les taux les plus élevés. Les écarts les plus importants sont observés en Islande avec 27 points de pourcentage, en Grèce avec 14 points, au Danemark avec 13 points et en Norvège et en Israël avec 11 points. Le Québec, avec un écart de 6 points, se compare à la moyenne des pays.

Le taux observé pour les hommes du Québec (90 %) était supérieur à la moyenne des taux pour les hommes des pays de l'OCDE (81 %). Du côté des femmes du Québec, il était de 96 %, soit 9 points au-dessus de la moyenne des taux pour les femmes des pays de l'OCDE. Le graphique 5.4 permet de constater que le Québec représente la province (ou territoire) canadienne ayant le taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires le plus élevé (93 %) suivi par l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse (87 %).

Au Québec, les filières de la formation générale sont nettement plus fréquentées que celles de la formation professionnelle, tant par les femmes que par les hommes. En affichant des taux de 78 %<sup>3</sup> en formation générale pour l'ensemble des élèves, le Québec se classe au quatrième rang des pays de l'OCDE, avec un écart de 26 points par rapport à la moyenne.

La situation est inversée au chapitre de la formation professionnelle. Le Québec affiche un taux de 16 %<sup>3</sup>, alors que la moyenne des taux est de 48 %. Plusieurs pays ont obtenu des taux très élevés dans cette filière de programmes, dont la Finlande (97 %), l'Irlande (80 %), les Pays-Bas (78 %), l'Autriche (76 %) et la Slovénie (73 %).

Le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire en formation professionnelle au Québec est plus élevé pour les hommes (19 %) que pour les femmes (13 %). Ce sont les secteurs d'activité fréquentés tant par les femmes que par les hommes qui diffèrent.

En 2012<sup>1</sup>, le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire observé chez les élèves du Québec était de 93 %, soit 9 points de pourcentage au-dessus de la moyenne observée pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

1. Les données internationales sont pour l'année 2012, tandis que celles du Québec et du Canada sont pour l'année 2011.
2. Les pays retenus dans le tableau sont ceux pour lesquels le rapport de l'OCDE présente des totaux et dont le nombre d'élèves par cohorte est significatif.
3. La version 2014 des *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale* de Statistique Canada n'affiche pas les taux des programmes d'orientation générale et professionnelle. Les données pour le Québec proviennent des travaux effectués pour les fiches 5.1 et 5.2 des *Indicateurs de l'Éducation* qui portent respectivement sur l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire en formation générale et en formation professionnelle.

Tableau 5.4

**Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires, selon l'orientation du programme et le sexe, dans des pays de l'OCDE, en 2012 (en %)**

	Total (sans double comptage)			Programmes d'orientation générale		Programmes d'orientation professionnelle	
	H + F	Hommes	Femmes	H + F	Femmes	H + F	Femmes
Slovénie	96	92	101	35	43	73	67
Allemagne	95	95	94	49	54	46	40
Islande	95	82	109	79	94	55	56
Hongrie	94	95	94	70	77	25	18
Pays-Bas	94	91	98	42	45	78	76
<b>Québec<sup>1</sup></b>	<b>93</b>	<b>90</b>	<b>96</b>	<b>78*</b>	<b>84*</b>	<b>16*</b>	<b>13*</b>
Finlande	93	89	96	44	52	97	106
Irlande	93	92	95	69	68	80	99
Japon	93	92	94	71	75	22	20
Espagne	93	90	97	52	59	50	50
Royaume-Uni	93	92	95	m	m	m	m
Danemark	92	86	99	62	70	47	49
Corée	92	92	92	71	72	21	20
Canada <sup>1</sup>	88	85	91	84	88	4	3
Norvège	88	83	94	59	71	34	27
Israël	87	82	93	53	59	34	34
République slovaque	86	85	89	27	33	66	62
Nouvelle-Zélande	85	83	88	85	88	m	m
Pologne	85	80	89	52	65	39	31
Chili	84	81	88	55	58	30	30
Italie	84	82	86	36	46	64	56
République tchèque	82	81	83	24	30	58	53
États-Unis	79	75	82	m	m	m	m
Suède	77	75	80	43	48	35	32
Grèce	71	64	78	71	78	33	27
Luxembourg	69	66	72	31	35	47	47
Autriche	68	71	64	18	22	76	65
Turquie	55	54	57	30	32	26	25
Mexique	47	45	50	44	46	4	4
<b>Moyenne des pays</b>	<b>84</b>	<b>81</b>	<b>87</b>	<b>52</b>	<b>58</b>	<b>48</b>	<b>46</b>

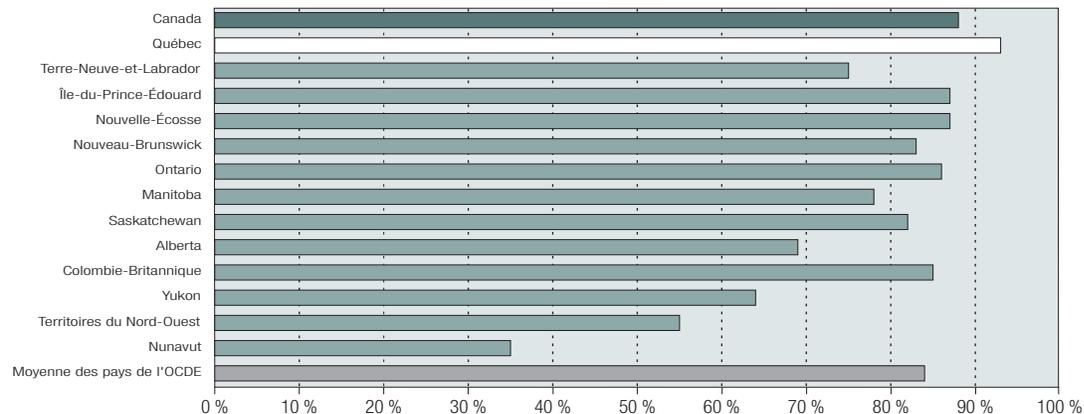
m : Données manquantes. \* : Données tirées de la fiche 5.1 et 5.2 des *Indicateurs de l'éducation*

1. Année de référence : 2011.

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE*, Paris, 2014, tableau A2.1.

Graphique 5.4

**Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires des provinces et territoires du Canada, en 2011**



## 5.5 L'intégration au marché du travail des personnes diplômées de la formation professionnelle au secondaire

La proportion de personnes diplômées de la formation professionnelle qui avaient un emploi au 31 mars 2013, soit environ neuf mois après l'obtention de leur diplôme, était de 76,3 % chez les titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) et de 83,0 % chez les titulaires d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Au 31 mars 2013, la répartition des titulaires d'un DEP de la promotion de 2011-2012 était la suivante : 76,3 % étaient en emploi, 9,2 % étaient à la recherche d'un emploi, 10,6 % poursuivaient des études et 3,9 % étaient considérés comme inactifs. Ainsi, 85,5 % des personnes diplômées d'un DEP faisaient partie de la population active (personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi). De plus, le taux de chômage des titulaires d'un DEP est passé de 10,3 % en 2011 à 10,1 % en 2012, puis à 10,8 % en 2013.

Parmi les titulaires d'un DEP qui étaient en emploi, 86,9 % travaillaient à temps plein au 31 mars 2013. Cette proportion a peu varié et se maintient près de 87,0 % depuis 2007. Par contre, les travailleurs occupaient des emplois à temps plein dans une plus grande proportion que les travailleuses. Cet écart était de 14,7 points de pourcentage en faveur des hommes en 2013 (92,9 % chez les hommes et 78,2 % chez les femmes). Enfin, chez les titulaires d'un DEP, les hommes ont passé, en moyenne, un peu plus de 5 heures de plus par semaine au travail que les femmes (41,8 heures comparativement à 36,6 heures).

En 2013, parmi les personnes titulaires d'un DEP ayant un emploi à temps plein, 79,8 % exerçaient un métier présentant un lien avec leur formation. Plus précisément, en mars 2013, 81,4 % des travailleuses et 78,9 % des travailleurs à temps plein occupaient un emploi en rapport avec leur formation.

Au 31 mars 2013, 83,0 % des personnes diplômées d'une ASP de la promotion de 2011-2012 occupaient un emploi, 6,3 % cherchaient un emploi, 7,5 % poursuivaient leurs études et 3,2 % étaient inactifs. Le taux d'activité est passé de 86,6 % en 2012 à 89,3 % en 2013. Par ailleurs, le taux de chômage était de 7,7 % en 2012, par rapport à 7,0 % en 2013.

En 2013, 86,3 % des titulaires d'une ASP en emploi travaillaient à temps plein. Un écart important est toutefois observé entre les femmes et les hommes (80,1 % comparativement à 91,5 %).

Parmi celles et ceux qui ont obtenu un DEP en 2011-2012 et qui étaient en emploi au 31 mars 2013, 86,9 % travaillaient à temps plein. Depuis 2007, cette proportion a peu varié et se maintient près de 87,0 %.

Tableau 5.5

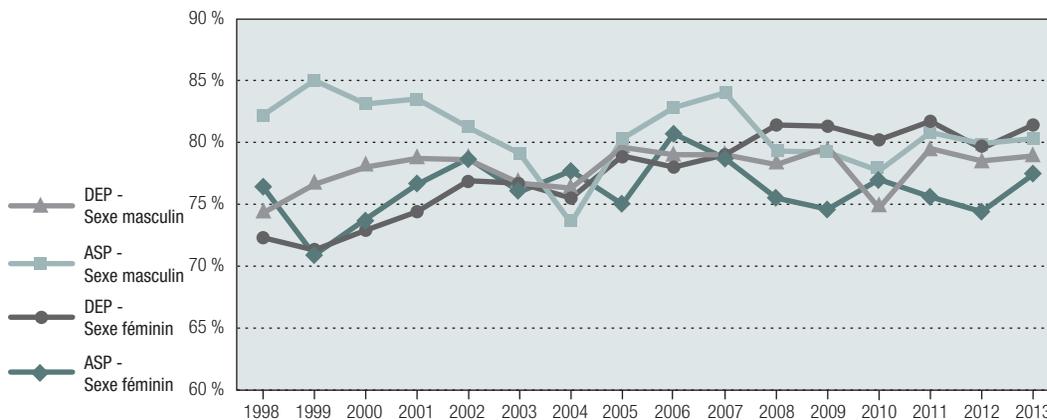
**Proportion des personnes diplômées de la formation professionnelle au secondaire, selon leur situation au 31 mars de l'année suivant la fin de leurs études (en %)**

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP)</b>					
En emploi	73,5	73,8	77,4	75,5	76,3
À la recherche d'un emploi	10,7	10,6	8,9	8,5	9,2
Aux études	11,2	11,2	9,8	11,8	10,6
Inactifs	4,5	4,4	3,9	4,2	3,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Taux de chômage	12,8	12,5	10,3	10,1	10,8
<b>Titulaires d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP)</b>					
En emploi	79,4	78,8	79,5	79,9	83,0
À la recherche d'un emploi	7,6	8,3	7,5	6,7	6,3
Aux études	8,8	9,5	8,0	9,3	7,5
Inactifs	4,3	3,4	4,9	4,0	3,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Taux de chômage	8,7	9,5	8,7	7,7	7,0

Sources : Les enquêtes annuelles *La Relance au secondaire en formation professionnelle, éditions 2009 à 2013*

Graphique 5.5

**Proportion d'emplois liés à la formation chez les titulaires d'un DEP et d'une ASP travaillant à temps plein, selon le sexe, au 31 mars de l'année suivant la fin de leurs études (en %)**





# Annexe statistique

Tableau 1	
Effectif scolaire de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, selon le type de formation et l'ordre d'enseignement, de 2003-2004 à 2012-2013	73
Tableau 2	
Effectif scolaire de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, selon le réseau d'enseignement, la langue d'enseignement, le type de formation et l'ordre d'enseignement, en 2012-2013	74
Tableau 3	
Effectif de la formation professionnelle au secondaire, de 2003-2004 à 2012-2013	75
Tableau 4	
Personnel des commissions scolaires calculé selon l'équivalence au temps plein et selon la catégorie d'emploi, de 2003-2004 à 2012-2013	76
Tableau 5	
Nombre de diplômes décernés au secondaire, selon le type de formation et le type de sanction, de 2003-2004 à 2012-2013	77
Tableau 6	
Taux de scolarisation selon l'âge, le sexe, l'ordre d'enseignement et le régime d'études, en 2011-2012 (en %)	78



Tableau 1

**Effectif scolaire de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, selon le type de formation et l'ordre d'enseignement, de 2003-2004 à 2012-2013<sup>p</sup>**

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013 <sup>p</sup>
<b>Formation générale des jeunes<sup>1</sup></b>	<b>1 102 083</b>	<b>1 093 406</b>	<b>1 081 743</b>	<b>1 066 865</b>	<b>1 045 448</b>	<b>1 024 298</b>	<b>1 008 344</b>	<b>998 084</b>	<b>992 794</b>	<b>990 786</b>
Préscolaire (maternelle 4 ans)	14 701	15 000	14 811	14 642	14 990	15 123	15 958	16 910	17 965	18 713
Préscolaire (maternelle 5 ans)	76 839	74 807	74 127	73 984	73 970	74 417	75 458	77 368	81 541	85 557
Primaire	549 078	529 865	510 340	492 625	478 534	467 666	463 213	462 755	465 956	472 274
Secondaire	461 465	473 734	482 465	485 614	477 954	467 092	453 715	441 051	427 332	414 242
<b>Formation générale des adultes</b>	<b>157 945</b>	<b>158 246</b>	<b>158 791</b>	<b>164 295</b>	<b>168 050</b>	<b>184 605</b>	<b>198 578</b>	<b>197 369</b>	<b>191 587</b>	<b>193 325</b>
Primaire et secondaire										
<b>Formation professionnelle (jeunes et adultes)</b>	<b>104 302</b>	<b>108 404</b>	<b>106 460</b>	<b>105 739</b>	<b>108 832</b>	<b>112 195</b>	<b>118 078</b>	<b>120 210</b>	<b>122 730</b>	<b>125 666</b>
Secondaire										
<b>Total</b>	<b>1 364 330</b>	<b>1 360 056</b>	<b>1 346 994</b>	<b>1 336 899</b>	<b>1 322 330</b>	<b>1 321 098</b>	<b>1 325 000</b>	<b>1 315 663</b>	<b>1 307 111</b>	<b>1 309 777</b>

p : données provisoires

Note : Un élève qui s'inscrit à plus d'un type de formation la même année sera compté plus d'une fois.

1. Recensement au 30 septembre.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction des statistiques et de l'information décisionnelle, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 23 janvier 2014.

Tableau 2

**Effectif scolaire de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, selon le réseau d'enseignement, la langue d'enseignement, le type de formation et l'ordre d'enseignement, en 2012-2013<sup>p</sup>**

	Formation générale des jeunes <sup>1</sup>					Formation générale des adultes	Formation professionnelle (jeunes et adultes)	Total
	Préscolaire		Primaire	Secondaire	Total	Primaire et secondaire	Secondaire	
	Maternelle 4 ans	Maternelle 5 ans						
<b>Réseau public (commissions scolaires)</b>	<b>18 548</b>	<b>80 013</b>	<b>438 711</b>	<b>327 216</b>	<b>864 488</b>	<b>192 844</b>	<b>119 479</b>	<b>1 176 811</b>
Français	17 334	72 576	394 580	287 671	772 161	169 546	110 184	1 051 891
Anglais	826	6 811	42 038	38 176	87 851	22 915	9 295	120 061
Langues autochtones	388	626	2 093	1 369	4 476	383	0	4 859
<b>Réseau privé</b>	<b>30</b>	<b>5 384</b>	<b>32 688</b>	<b>86 181</b>	<b>124 283</b>	<b>199</b>	<b>5 724</b>	<b>130 206</b>
Français	7	4 479	27 151	78 936	110 573	199	5 083	115 855
Anglais	23	905	5 537	7 245	13 710	0	641	14 351
<b>Réseau gouvernemental</b>	<b>135</b>	<b>160</b>	<b>875</b>	<b>845</b>	<b>2 015</b>	<b>273</b>	<b>463</b>	<b>2 751</b>
Français	116	149	768	755	1 788	273	463	2 524
Anglais	19	11	107	90	227	0	0	227
<b>Total</b>	<b>18 713</b>	<b>85 557</b>	<b>472 274</b>	<b>414 242</b>	<b>990 786</b>	<b>193 325</b>	<b>125 666</b>	<b>1 309 777</b>
Français	17 457	77 204	422 499	367 362	884 522	170 027 <sup>2</sup>	115 730	1 170 279
Anglais	868	7 727	47 682	45 511	101 788	22 915	9 936	134 639
Langues autochtones	388	626	2 093	1 369	4 476	383	0	4 859

p : données provisoires

Note : Un élève qui s'inscrit à plus d'un type de formation la même année sera compté plus d'une fois.

1. Recensement au 30 septembre 2012.

2. Le total inclut neuf personnes dont le réseau d'enseignement est indéterminé.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction des statistiques et de l'information décisionnelle, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 23 janvier 2014.

Tableau 3

**Effectif scolaire de la formation professionnelle au secondaire,  
de 2003-2004 à 2012-2013<sup>p</sup>**

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013 <sup>p</sup>
<b>Programmes menant au DEP</b>	<b>77 047</b>	<b>82 252</b>	<b>83 961</b>	<b>81 194</b>	<b>83 803</b>	<b>87 571</b>	<b>93 977</b>	<b>96 493</b>	<b>96 710</b>	<b>97 788</b>
Moins de 20 ans	21 936	22 312	22 446	22 556	24 271	26 369	27 117	26 110	26 356	25 788
20 ans ou plus	55 111	59 940	61 515	58 638	59 532	61 202	66 860	70 383	70 354	72 000
<b>Programmes menant à l'ASP</b>	<b>5 748</b>	<b>5 941</b>	<b>6 367</b>	<b>8 228</b>	<b>8 821</b>	<b>10 343</b>	<b>12 145</b>	<b>12 342</b>	<b>13 437</b>	<b>14 833</b>
Moins de 20 ans	435	471	448	1 013	1 058	1 131	1 262	1 266	1 232	1 278
20 ans ou plus	5 313	5 470	5 919	7 215	7 763	9 212	10 883	11 076	12 205	13 555
<b>Programmes menant à l'AFP</b>	<b>1 681</b>	<b>2 039</b>	<b>2 087</b>	<b>2 790</b>	<b>1 944</b>	-	-	-	-	-
Moins de 20 ans	1 451	1 753	1 821	2 449	1 774	-	-	-	-	-
20 ans ou plus	230	286	266	341	170	-	-	-	-	-
<b>Autres programmes<sup>1</sup></b>	<b>19 826</b>	<b>18 172</b>	<b>14 045</b>	<b>13 527</b>	<b>14 264</b>	<b>14 281</b>	<b>11 956</b>	<b>11 375</b>	<b>12 583</b>	<b>13 045</b>
Moins de 20 ans	1 719	1 676	1 517	1 489	1 935	1 895	1 753	1 585	1 600	1 460
20 ans ou plus	18 107	16 496	12 528	12 038	12 329	12 386	10 203	9 790	10 983	11 585
<b>Total</b>	<b>104 302</b>	<b>108 404</b>	<b>106 460</b>	<b>105 739</b>	<b>108 832</b>	<b>112 195</b>	<b>118 078</b>	<b>120 210</b>	<b>122 730</b>	<b>125 666</b>
Moins de 20 ans	25 541	26 212	26 232	27 507	29 038	29 395	30 132	28 961	29 188	28 526
20 ans ou plus	78 761	82 192	80 228	78 232	79 794	82 800	87 946	91 249	93 542	97 140

p : données provisoires

DEP : diplôme d'études professionnelles

ASP : attestation de spécialisation professionnelle

AFP : attestation de formation professionnelle

Note : Les personnes inscrites à plus d'un programme la même année n'ont été comptées qu'une seule fois.

1. Y compris les élèves qui s'inscrivent à des cours pour augmenter leurs compétences professionnelles, sans faire partie d'un programme menant à un diplôme, dont ceux inscrits en actualisation de formation d'appoint.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction des statistiques et de l'information décisionnelle, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 23 janvier 2014.

Tableau 4

**Personnel des commissions scolaires calculé selon l'équivalence au temps plein et selon la catégorie d'emploi<sup>1</sup>, de 2003-2004 à 2012-2013**

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
<b>Commissions scolaires</b>	<b>116 203</b>	<b>115 206</b>	<b>114 552</b>	<b>118 204</b>	<b>118 890</b>	<b>119 847</b>	<b>120 904</b>	<b>122 365</b>	<b>123 969</b>	<b>125 516</b>
<b>Secteurs des jeunes et des adultes</b>										
Personnel enseignant	72 606	71 596	71 136	73 684	73 389	73 017	73 086	73 545	74 174	75 156
Personnel cadre	1 143	1 166	1 154	1 207	1 241	1 287	1 321	1 350	1 346	1 348
Directrices et directeurs d'école	3 807	3 796	3 681	3 722	3 727	3 743	3 752	3 773	3 788	3 784
Personnel de gérance	730	735	745	770	782	812	865	898	882	867
Personnel professionnel	4 926	4 992	5 111	5 275	5 484	5 859	6 083	6 296	6 490	6 582
Personnel de soutien	32 991	32 921	32 725	33 546	34 267	35 129	35 797	36 503	37 289	37 777

1. Toutes les activités du personnel au cours de l'année scolaire sont comptées dans le calcul de l'équivalence au temps plein selon la catégorie d'emploi.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction des statistiques et de l'information décisionnelle, système PERCOS, mai 2014.

Tableau 5

### Nombre de diplômes décernés au secondaire, selon le type de formation et le type de sanction, de 2003-2004 à 2012-2013<sup>p</sup>

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013 <sup>p</sup>
<b>Formation générale</b>	<b>68 986</b>	<b>69 504</b>	<b>71 741</b>	<b>75 904</b>	<b>77 353</b>	<b>78 894</b>	<b>80 865</b>	<b>79 410</b>	<b>74 772</b>	<b>74 636</b>
<b>Secteur des jeunes</b>	<b>57 469</b>	<b>58 258</b>	<b>60 559</b>	<b>62 197</b>	<b>65 909</b>	<b>66 691</b>	<b>65 974</b>	<b>65 609</b>	<b>64 627</b>	<b>63 387</b>
Diplôme d'études secondaires	56 872	57 653	59 958	61 597	63 849	63 271	62 516	61 661	60 383	59 098
Certificat d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes	505	535	543	541	502	417	87	32	-	-
Certificat de formation en entreprise de récupération	92	70	58	59	89	66	74	90	104	85
Certificat de formation dans un métier semi-spécialisé	-	-	-	-	1 469	2 936	2 973	3 169	3 320	3 345
Certificat préparatoire au travail	-	-	-	-	-	1	324	657	764	686
Attestation de compétences	-	-	-	-	-	-	-	-	56	173
<b>Secteur des adultes</b>	<b>11 517</b>	<b>11 246</b>	<b>11 182</b>	<b>13 707</b>	<b>11 444</b>	<b>12 203</b>	<b>14 891</b>	<b>13 801</b>	<b>10 145</b>	<b>11 249</b>
Diplôme d'études secondaires	11 517	11 246	11 151	13 653	11 364	11 820	14 354	13 036	9 369	10 333
Certificat d'équivalence d'études secondaires	-	-	31	54	56	116	180	138	71	105
Certificat d'insertion socioprofessionnelle pour les adultes	-	-	-	-	1	1	20	22	7	6
Certificat de formation dans un métier semi-spécialisé	-	-	-	-	23	266	337	605	698	805
<b>Formation professionnelle</b>	<b>35 420</b>	<b>37 063</b>	<b>38 921</b>	<b>39 888</b>	<b>40 181</b>	<b>42 228</b>	<b>46 774</b>	<b>48 785</b>	<b>49 273</b>	<b>49 951</b>
Diplôme d'études professionnelles	29 945	31 350	32 600	33 140	33 180	35 093	38 136	40 083	39 962	39 460
Attestation de spécialisation professionnelle	4 617	4 733	5 240	5 573	6 097	7 125	8 623	8 702	9 311	10 491
Attestation de formation professionnelle	858	980	1 081	1 175	904	10	15	-	-	-
<b>Total</b>	<b>104 406</b>	<b>106 567</b>	<b>110 662</b>	<b>115 792</b>	<b>117 534</b>	<b>121 122</b>	<b>127 639</b>	<b>128 195</b>	<b>124 045</b>	<b>124 587</b>

p : données provisoires

Note : Si un élève obtient plus d'un diplôme la même année, chaque diplôme sera compté.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction des statistiques et de l'information décisionnelle, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 7 février 2014.

Tableau 6

**Taux de scolarisation<sup>1</sup> selon l'âge, le sexe, l'ordre d'enseignement et le régime d'études, en 2011-2012 (en %)**

	Éducation préscolaire et enseignement primaire	Secondaire		Collégial		Universitaire		Total		
		Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Tous les régimes
<b>4 ans</b>										
Sexe masculin	22,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	21,5	22,0
Sexe féminin	21,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	21,0	21,9
Total	22,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	21,3	22,0
<b>5 ans</b>										
Sexe masculin	99,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	99,2	0,0	99,2
Sexe féminin	99,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	99,6	0,0	99,6
Total	99,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	99,4	0,0	99,4
<b>15 ans</b>										
Sexe masculin	0,0	94,3	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	94,3	0,4	94,8
Sexe féminin	0,0	94,8	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	94,9	0,2	95,0
Total	0,0	94,5	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	94,6	0,3	94,9
<b>16 ans</b>										
Sexe masculin	0,2	87,9	3,8	1,3	0,1	0,0	0,0	89,3	3,9	94,6
Sexe féminin	0,1	89,3	2,2	2,0	0,1	0,0	0,0	91,3	2,3	94,9
Total	0,2	88,6	3,0	1,6	0,1	0,0	0,0	90,3	3,1	94,7
<b>17 ans</b>										
Sexe masculin	0,4	33,4	11,9	39,7	0,6	0,7	0,0	74,1	12,6	90,6
Sexe féminin	0,2	22,3	8,6	56,3	0,4	1,3	0,1	80,1	9,1	92,6
Total	0,3	27,9	10,3	48,0	0,5	1,0	0,0	77,1	10,9	91,6
<b>18 ans</b>										
Sexe masculin	0,4	20,6	10,8	39,1	1,0	4,4	0,2	64,3	12,1	80,8
Sexe féminin	0,3	13,0	7,7	54,7	0,9	5,8	0,2	73,6	8,8	86,0
Total	0,3	16,8	9,2	46,9	0,9	5,1	0,2	69,0	10,5	83,4
<b>19 ans</b>										
Sexe masculin	0,3	15,2	7,9	26,3	2,1	12,9	0,4	54,5	10,5	68,7
Sexe féminin	0,2	10,6	5,7	34,2	2,2	20,6	0,5	65,5	8,5	77,2
Total	0,2	12,9	6,8	30,2	2,1	16,7	0,5	60,0	9,5	72,9

1. Les taux de scolarisation sont calculés par la division de l'effectif scolaire d'un âge donné au 30 septembre 2011 par la population du même âge à la même date. Les taux à 4 ans et à 5 ans diffèrent des résultats de la fiche 2.1 (voir les notes de la fiche sur ce sujet).

Tableau 6 (suite)

**Taux de scolarisation<sup>1</sup> selon l'âge, le sexe, l'ordre d'enseignement et le régime d'études, en 2011-2012 (en %)**

	Éducation préscolaire et enseignement primaire	Secondaire		Collégial		Universitaire		Total		
		Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Tous les régimes
<b>20 à 24 ans</b>										
Sexe masculin	0,2	7,7	4,4	7,2	1,4	17,6	3,2	32,6	9,1	44,1
Sexe féminin	0,2	6,6	3,6	9,8	1,5	25,2	4,6	41,8	9,8	53,9
Total	0,2	7,2	4,0	8,5	1,5	21,4	3,9	37,1	9,5	49,0
<b>25 à 29 ans</b>										
Sexe masculin	0,2	3,4	2,3	1,4	0,4	5,6	3,3	10,5	6,1	18,0
Sexe féminin	0,3	3,5	2,1	2,3	0,7	5,9	5,6	12,0	8,5	21,8
Total	0,3	3,4	2,2	1,9	0,6	5,8	4,4	11,3	7,3	19,9
<b>30 à 39 ans</b>										
Sexe masculin	0,4	2,0	1,5	0,7	0,3	1,7	2,3	4,6	4,2	9,8
Sexe féminin	0,4	2,6	1,6	1,1	0,5	1,7	3,7	5,6	6,0	12,5
Total	0,4	2,3	1,6	0,9	0,4	1,7	3,0	5,1	5,1	11,1
<b>40 à 49 ans</b>										
Sexe masculin	0,2	1,1	0,9	0,3	0,2	0,4	1,0	1,8	2,2	4,4
Sexe féminin	0,2	1,4	1,1	0,4	0,3	0,4	1,8	2,3	3,3	6,1
Total	0,2	1,2	1,0	0,3	0,2	0,4	1,4	2,1	2,7	5,3
<b>50 à 59 ans</b>										
Sexe masculin	0,1	0,4	0,6	0,1	0,1	0,1	0,3	0,6	1,0	1,8
Sexe féminin	0,1	0,5	0,9	0,1	0,1	0,1	0,6	0,8	1,6	2,6
Total	0,1	0,5	0,7	0,1	0,1	0,1	0,4	0,7	1,3	2,2
<b>60 ans et plus</b>										
Sexe masculin	0,1	0,1	0,4	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,5	0,7
Sexe féminin	0,1	0,1	0,9	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	1,1	1,2
Total	0,1	0,1	0,7	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,8	1,0

1. Les taux de scolarisation sont calculés par la division de l'effectif scolaire d'un âge donné au 30 septembre 2011 par la population du même âge à la même date. Les taux à 4 ans et à 5 ans diffèrent des résultats de la fiche 2.1 (voir les notes de la fiche sur ce sujet).



---

# Définition de concepts

## 1. Taux de scolarisation

Le taux de scolarisation pour un niveau donné d'éducation ou un groupe d'âge précis est la proportion de personnes qui fréquentent le système scolaire par rapport à la population du même âge.

Les taux de scolarisation sont calculés en divisant l'effectif scolaire d'un âge donné par la population du même âge, à la même date.

Ce taux est présenté en annexe (tableau 6) des *Indicateurs de l'éducation*.

## 2. Taux d'accès

Le taux d'accès mesure la probabilité d'accéder aux études. C'est la proportion de la population qui accède à un type de formation ou à un ordre d'enseignement.

Pour calculer un taux d'accès donné, on établit d'abord le rapport entre les nouvelles inscriptions aux études à différents âges et la population à ces mêmes âges (au 30 septembre). On obtient ainsi des taux d'accès selon l'âge, qui sont ensuite regroupés par sommation pour obtenir la proportion d'une génération qui entreprend des études menant au diplôme visé.

On trouve le taux d'accès aux fiches 2.1 à 2.4 des *Indicateurs de l'éducation*.

## 3. Taux d'obtention d'un diplôme

Le taux d'obtention d'un diplôme est la proportion de la population qui obtient un premier diplôme d'un ordre d'enseignement, pour une année donnée. En général, on calcule le taux d'obtention d'un premier diplôme en faisant la somme des taux par âge. Le concept de premier diplôme présuppose que les élèves obtenant plus d'un diplôme ne sont comptés qu'une fois.

Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires

Les nombres de premiers diplômes, pour chaque âge, sont divisés par l'effectif correspondant de la population. En faisant la somme des taux par âge, on obtient la proportion (%) d'une génération titulaire d'un diplôme d'études secondaires obtenu au secteur des jeunes ou au secteur des adultes.

Voir la fiche 5.1 des *Indicateurs de l'éducation*.

## 4. Taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel)

Le taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel) se définit comme la proportion des élèves sortants sans diplôme ni qualification (décrocheurs annuels) parmi l'ensemble des élèves sortants d'une année scolaire. Cet indicateur est calculé pour les sortants en formation générale des jeunes seulement.

L'ensemble des élèves sortants est constitué des décrocheurs annuels et des élèves qui ont obtenu un premier diplôme ou une première qualification reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Les élèves sortants sans diplôme ni qualification répondent aux deux critères suivants : ils n'obtiennent ni diplôme ni qualification durant l'année considérée et ne sont inscrits nulle part dans le système éducatif québécois au cours de l'année suivante.

Voir la fiche 3.3 des *Indicateurs de l'éducation*.

## 5. Taux de réussite scolaire

Le taux de réussite scolaire mesure la proportion d'individus qui, parmi les sortants, obtiennent un diplôme.

Deux approches sont couramment utilisées au Ministère pour calculer le taux de réussite scolaire : l'observation de cohortes (analyse longitudinale) et l'analyse des flux annuels de sorties. Dans les *Indicateurs de l'éducation*, l'analyse des flux est privilégiée, puisque cette publication est un instrument de reddition de comptes à la population et à l'Assemblée nationale. Pour rendre compte à la population de la performance du système scolaire, il est nécessaire d'employer les résultats les plus récents : c'est ce que permet l'analyse des flux. Bien qu'elle soit plus facile à expliquer et à comprendre, l'approche longitudinale nécessite un temps de suivi plus long et repose sur des données anciennes ou parfois incomplètes. De plus, cette seconde approche entraînerait un problème de comparabilité à l'échelle internationale. Elle comporte toutefois des avantages, qui sont notamment illustrés dans une publication ministérielle portant sur le cheminement scolaire<sup>1</sup>.

La méthode privilégiée dans les *Indicateurs de l'éducation* consiste à analyser les flux annuels de sorties d'un effectif scolaire au lieu de suivre une cohorte d'entrants pendant plusieurs années. Cette méthode est applicable à chacun des ordres d'enseignement et permet une présentation des résultats en fonction de l'année de sortie. Les résultats alors obtenus sont du même ordre de grandeur que ceux fournis par l'observation de cohortes, malgré les différences qui marquent les approches.

Il s'agit donc de mesurer la réussite dans un ordre ou dans un cycle d'enseignement en établissant la proportion que représentent les diplômes parmi les sorties d'études (avec ou sans diplôme).

Les fiches 3.1 et 3.2 des *Indicateurs de l'éducation* mesurent la réussite scolaire en formation professionnelle et en formation générale des adultes.

## 6. Réussite aux épreuves

Les fiches 4.1 à 4.3 des *Indicateurs de l'éducation* présentent sous différents aspects les moyennes et les résultats obtenus aux épreuves uniques du secondaire de la session de juin. Deux types de données sont présentés dans ces fiches : la moyenne aux épreuves et le taux de réussite à celles-ci. C'est un complément d'information à la publication annuelle *Résultats aux épreuves uniques de juin*.

La moyenne aux épreuves est obtenue par la division de la somme des notes finales par le nombre de présences. Quant au taux de réussite aux épreuves, il est obtenu par la division du nombre de succès par le nombre de présences.

---

1. Ministère de l'Éducation du Québec, *Le cheminement scolaire des élèves, du secondaire à l'entrée à l'université*, Québec, Le Ministère, 2004, 44 p.

